

LA SESSION PROVINCIALE

Le bill de l'hon. M. Taschereau
sur les bureaux de place-
ments donne lieu à un
débat

M. SAUVÉ SE FAIT
METTRE A SA PLACE

Le conseil législatif siège. — La
constitution en corporation
des archevêques et évê-
ques

(De notre correspondant parlementaire)

Québec, 10. — Il y a eu cet après-
midi quelques réponses à des ques-
tions, un coup de vent du comté des
Deux-Montagnes et qu'a calmé M.
Doris, député de Napierville, et en-
fin un débat puis un vote sur cette
mesure de l'hon. M. Taschereau con-
cernant les bureaux de placement.
Par un vote de 48 à 18, la Chambre
a rejeté la motion de renvoi à six
mois proposée par M. Prévost, et
par un vote de 47 à 18 la motion de
M. Tellier à l'effet de supprimer du
bill les clauses autorisant l'émission
de licence sur paiement d'un droit an-
nuel de \$200 pour les cités et villes
pour lesquelles il existe un ou plu-
sieurs bureaux de placement et d'un
droit annuel de \$25, pour les locali-
tés dans lesquelles il n'existe pas tel
bureau de placement gratuit. Le
bill décrète qu'une personne déten-
teur d'un permis de tenir un bureau
de placement ne peut toutefois ouvrir,
tenir ou contrôler un bureau de place-
ment, autre que pour les femmes
seulement sans avoir au préalable
obtenu une licence du district au-
quel il appartient. M. Prévost, M.
Tellier, M. Lavergne, M. Langlois
(St-Sauveur) ont pris part au dé-
bat, ainsi que l'hon. M. Taschereau.
M. Sauvé, député de Deux-Monta-
gnes, a voulu soulever une tempête
contre l'hon. M. Caron au sujet de
l'inspection du lait, tout en cher-
chant à nuire au ministre de l'agricul-
ture, mais celui-ci s'est montré le
député de Deux-Montagnes en demeu-
rant d'être sérieux.

M. Lévesque répond à M. Sauvé
qu'il aurait dû s'adresser au bureau
des Commissaires de Montréal comme
lui-même, le député de Laval, l'a
fait dans le but d'obtenir les ré-
sultats qu'il désire pour son comté en
ce qui concerne l'inspection du lait
à la métropole, et l'hon. M. Caron
ajoute que le gouvernement est prêt
à prendre la responsabilité en attendant
qu'il ait un devoir à remplir à l'égard
de qui ce soit, mais que relative-
ment à cette question de l'inspection
du lait, c'est à ceux qui sont inté-
ressés à cela à voir. Et M. Doris
apprend à M. Sauvé qu'en rougissant
celui-ci devrait s'occuper de ses
affaires, et que si les étables sont
mal tenues dans le comté des Deux-
Montagnes c'est probablement de sa
faute, car un député doit voir à cela
et ne pas se laisser mener par les
maîtresses d'écoles, un député doit
dominer, et si les étables sont mal
tenues dans le comté des Deux-Mon-
tagnes, il n'en est pas ainsi dans les
autres comtés où Montréal s'appro-
visionne de lait. Et le coup de vent
soulevé gravement par le député de
Deux-Montagnes, s'est terminé au
dieu des rires de toute la Chambre.
Subséquemment à la rubrique des
avis de motion, M. Doris a fait quel-
ques remarques en faveur de l'unifi-
cation des livres. Il demande que le
gouvernement donne au moins l'avan-
tage à chaque député de l'établir
dans le comté qu'il représente, si on
ne veut pas l'établir dans toute la
province.

Lorsqu'est venu le débat sur le bill
de l'hon. M. Taschereau amendement
la loi concernant les bureaux de place-
ments, l'opposition a combattu
sous prétexte que le remède qu'on of-
frait pour réprimer les abus concer-
nant les bureaux de placement privés
en les réglementant sous forme
de licence ne répondait pas au but
à atteindre, mais s'est plutôt de rai-
sonner à une taxe nouvelle pour le gou-
vernement. Et après le résultat que
l'on sait la Chambre s'est ajournée à
demain.

AU CONSEIL LEGISLATIF

Québec, 10. — L'hon. M. Pérodeau,
leader du Conseil législatif, a expli-
qué hier à la Chambre Haute, le bill
qu'il a présenté pour amender la loi
constituant en corporation les évê-
ques et archevêques catholiques ro-
maines de cette province.

Dans l'ancien statut 12 Victoria,
passé en 1849, il est décrété que les
actes affectant les immeubles de ces
corporations doivent être signés en
présence de deux témoins ou en pré-
sence de deux notaires ou bien d'un
notaire et de deux témoins. Ces dis-
positions n'existent maintenant plus
dans la loi commune, mais elles exis-
tent encore pour ces corporations. Il
s'agit de les faire disparaître et de
mettre ces corporations sous le coup
de la loi commune. Dans une clause
du bill, il est dit que les actes pas-
sés par ces corporations seront vala-
bles nonobstant l'inobservance de ces
formalités. L'hon. M. Pérodeau n'est
pas prêt à dire que cet article a sa
raison d'être et il se réserve d'en de-
mander le retrait lors de la troisième
lecture du bill, s'il y a lieu.

En réponse à l'hon. M. Chapais,
l'hon. M. Pérodeau dit que ce bill a
été préparé par M. Lacasse, notaire
de l'archevêché de Montréal, et qu'il
(A suivre à la page 5)

APRES UN MARIAGE MANQUE

Le fiancé devient presque fou et
commet trois crimes.

Toronto, 10. — Richards T. Woods,
qui, il y a quelques semaines enga-
geait environ quarante ouvriers à se
rendre à Scarborough, leur promettant
de l'ouvrage aux travaux de construc-
tion du C.P.R., a comparu aux
assises générales, sous les trois accu-
sations : d'avoir obtenu de John
Shadlock \$300 sous de faux prétextes,
d'avoir volé deux bagues et un ra-
zoir et d'avoir obtenu \$54 de G. Ste-
venson, sous de faux prétextes.

Son avocat a prétendu que Woods
allait marier une jeune fille et qu'il
lui avait fait cadeau de quelques
bagues. Au jour fixé pour le mariage,
la jeune fille refusa de se marier.
Désespéré, Woods acheta à une
pharmacie, ce qu'il pensait être de
l'acide prussique, mais qui n'était
que du sel. Cependant il fut malade
pendant trois jours.

Un sortit de l'hôpital, Woods, dans
un état de démence, conçut le projet
d'amener des étrangers à Scarborough,
en leur promettant de l'emploi. Il
fit affaires avec John Shadlock, au
sujet de l'approvisionnement du camp
de dernier lui fournit pour \$300 de
marchandises.

Woods a plaidé coupable à deux
chefs d'accusation, mais il affirme
que les bagues lui avaient été offertes
en vente par sa maîtresse de pen-
sion, et qu'il les avait mises dans sa
poche avec l'intention de les remettre.
L'accusé a été condamné à deux
mois de prison.

COMPAGNIE DANS LA GENE

LE NEW-HAVEN, POUR LA
PREMIERE FOIS DEPUIS
QUARANTE ANS NE PAYE
PAS DE DIVIDENDE.

New-York, 10. — Après avoir payé
pendant quarante ans un dividende à
ses associés, le New-York New-Haven
& Hartford Railroad Company a été
obligé de suspendre ses paiements.
Celle décision affectera tous les
associés et surtout ceux de la Nou-
velle-Angleterre.

On estime à \$40,000,000 les parts
détenues par des banques et des in-
stitutions financières.

Le président Elliott dans son rap-
port dit :

« Les directeurs ont étudié longuement
la question du dividende à payer le
31 décembre.

« Le New-Haven est une compa-
gnie puissante, possédant plusieurs
millions de propriétés, de terrains et
de garanties. Ces garanties peuvent
en tout temps augmenter les res-
sources de la compagnie. En ce
moment, il est très difficile de ven-
dre ces propriétés et d'échanger ces
garanties, et les directeurs croient
qu'il n'est pas sage de faire des
tentatives avant que les conditions
générales ne soient meilleures.

Pendant l'année 1913, la compagnie
a déjà payé, en dividende, \$8,657,361.

La compagnie entre en ce moment
dans une période où les affaires se-
ront au-dessous de l'ordinaire.

D'un autre côté, la compagnie a
été obligée de payer en plus de l'ordi-
naire \$1,000,000 en salaires.

La compagnie a aussi contre elle
plusieurs procès coûteux.

Les directeurs ont donc pensé
que pour le meilleur intérêt des as-
sociés et de la compagnie, il valait
mieux ne pas déclarer de dividende.

LE TRANSPORT DU BLE CANADIEN

On croit que la rivière Columbia
en deviendra la principale voie
de transport.

Calgary, Alberta, 10. — Les ingé-
nieurs du gouvernement qui ont ex-
ploré la rivière Columbia afin de
s'assurer de la possibilité de faire de
cette rivière un chemin de transport
du blé à Portland, ont abandonné
leur travail, à cause du froid.

Leur rapport établit qu'il sera pos-
sible de réaliser ce projet.

Les ingénieurs croient que dans
quelques années, la rivière Columbia
sera la grande voie du transport du
blé canadien sur les marchés étran-
gers.

AU PARLEMENT DE REGINA

On s'occupe des bibliothèques
publiques.

Regina, Saskatchewan, 10. — On a
proposé devant la chambre, un bill
au sujet des bibliothèques publiques ;
on veut inaugurer un système de
bibliothèques ambulantes. A la seconde
lecture du bill, le premier ministre
Scott a déclaré que la Saskatchewan
n'était pas la première à s'occuper de
cette question. Depuis au moins cent
ans ce système de bibliothèques est
établi en Ecosse.

On a fait des enquêtes dans l'Onta-
rio, dans l'état de l'Illinois et du
Wisconsin. Là, cette méthode d'in-
struction produit d'excellents ré-
sultats.

M. Willoughby, chef de l'opposition,
se déclare en faveur du projet, et
ajoute qu'il aurait dû être exécuté
depuis longtemps.

MESURES PREVENTIVES

Queenstown, 10. — Les autorités
douanières ont reçu instruction de
visiter les effets de tout passager,
même les passagers venant des Etats-
Unis.

Cet avis a été donné, afin d'empê-
cher l'importation des armes.

LA QUESTION MEXICAINE

Carranza va-t-il se présenter
comme candidat à la prési-
dence ? Ses opposants
possibles

LES REBELLES
ATTAQUENT TAMPICO

Ces derniers auraient fait sauter
à la dynamite un train
chargé de troupes du
gouvernement

Mexico, 10. — Les conservateurs
Mexicains ont essayé au Parlement
de savoir du président provisoire
Huerta si le général Venustiano Car-
ranza consentirait à cesser ses opé-
rations pour permettre des élections
dans lesquelles le chef constitution-
naliste serait candidat à la présiden-
ce.

On croit, dans les cercles politiques
que le général Carranza aurait com-
me adversaires à la présidence des
candidats nommés par les catholiques
et par les autres partis politiques.

Vera-Cruz, 10. — Les rebelles ont
commencé l'assaut de Tampico, un
peu avant midi.

Le navire de guerre Américain,
Louisiana est parti de Vera-Cruz,
pour Tampico, ce soir.

Mexico, 10. — On rapporte qu'un
train chargé de troupes a été détruit
à la dynamite au nord de Monterrey.
Les pertes de vie seraient nombreuses.
Le train se dirigeait vers Nuevo La-
redo pour y renforcer la garnison.

Les rebelles ont attaqué le 6 dé-
cembre, un train de passagers, près
de Monclova. Ils ont tué six hom-
mes et en ont blessé un grand nom-
bre d'autres.

LES CHEMINS DE FER RECLAMENT L'AUGMENTATION

Il leur faut, disent-ils, des taux
plus élevés pour rencontrer
leurs obligations.

Boston, 10. — S. M. Felton, pré-
sident des chemins de fer de Chicago
et Great Western, a publié un rap-
port dans lequel il appuie sur la né-
cessité absolue d'augmenter les taux
sur le Boston & Maine.

Le président Felton fait enquête, en
qualité d'expert du Boston & Maine
et, ce, sur la requête du président
Elliott.

M. Felton demande une augmenta-
tion des taux et appuie ses dires sur
les preuves suivantes :

La capitalisation présente excède la
valeur de la propriété. Une augmen-
tation de \$5,000,000 dans les revenus
du transport est nécessaire, afin de
diviser cette somme entre les départe-
ments des passagers et du fret.

Il devrait y avoir une révision des
tarifs des passages, et augmentation
sur le prix des billets des chars par-
loirs et dortoirs.

Il faut une augmentation de \$600,000
pour les malles et \$400,000 pour
les messageries.

Si les fonds nécessaires étaient
prêts demain, l'ouvrage nécessaire ne
serait pas fini avant un an.

LE MEURTRE D'ANNA AUMULLER

Le procès de Schmidt est com-
mencé.

New-York, 10. — On a entendu au-
jourd'hui le procès de Hans Schmidt,
accusé du meurtre de Anna Aumuller.

On a déposé sur la table, la scie et
couteau avec lesquels le meurtrier
a dépecé le cadavre ; on pouvait aus-
si voir les draps dans lesquels avaient
été enveloppés les lambeaux de chair,
et les roches destinées à faire dispa-
raître dans les eaux de l'Hudson les
restes de l'infortunée jeune fille.

L'accusé ne sembla pas faire atten-
tion à ces pièces et resta calme pen-
dant les témoignages. Il s'agit d'un
peu lorsque Anna Hart, amie de An-
na Aumuller déclara que cette der-
nière lui avait dit que Schmidt voulait
la marier.

« Nous nous marierions, aurait dit
Schmidt à Anna Aumuller », et nous
irons dans des pays lointains et je
prendrai ma soutane à un grand cro-
chet ».

Mlle Hart, dit que par ces mots,
Schmidt voulait dire qu'il laisserait
la prêtrise.

Schmidt a déclaré à la police qu'il
avait marié Anna Aumuller, mais le
témoignage, n'a pas été entendu par
cette cérémonie.

DESASTRE EN MER

Un navire anglais est abandonné
sur l'océan.

San Francisco, 10. — Le capitaine
français Noncet rapport que le 28
octobre il a vu à 1200 milles à l'ou-
est de la côte du Chili le navire an-
glais Dalgomar. Le bâtiment était
désarmé.

Le Dalgomar était en acier, cons-
truit à Southampton en 1892 et por-
tait probablement trente hommes.
Deux de ses chaloupes ont été per-
dus.

La cargaison était bouleversée. Les
papiers de bord n'ont pu être retrou-
vés.

Il paraît que le navire a été pris
dans un ouragan et a été brisé.

On ne sait rien du sort de l'équi-
page.

LA QUESTION DES LOGEMENTS A TORONTO

Les familles sont entassées, et
la santé publique est mena-
cée.

Toronto, 10. — Les conditions du lo-
gement s'aggrave chaque jour à To-
ronto ; tel est la conclusion du rap-
port médical mensuel publié aujour-
d'hui.

L'entassement des familles devient
une menace terrible.

Il y a un mois 3,000 maisons, dans
la ville, occupées par deux ou six fa-
milles. Des familles de huit ou dix
vivent dans des maisons de dix cham-
bres. Des familles de cinq ou six per-
sonnes vivent dans une seule cham-
bre. Il faudrait encore 10,000 mai-
sons.

Dans 630 maisons, il y a 1,800 lo-
cataires de trop, d'après l'Acte de
Santé Publique.

LES TIMBRES DE NOEL SONT DEFENDUS

Ottawa, 10. — Le ministère des pos-
tes vient de publier un avis défendant
l'emploi des timbres de "Noël ou de
charité" sur les enveloppes. Les let-
tres portant ces timbres seront en-
voyées au bureau des rebuts.

Le ministère veut empêcher ainsi la
confusion, pendant ces temps pressés
de Noël.

Cependant, les timbres de Noël
peuvent se placer sur le dos de l'en-
veloppe, mais non sur le côté de la
dresse.

L'HON. WHITE A NEW-YORK

IL PARLE DEVANT LA CA-
NADIAN CLUB DE CETTE
VILLE.

New-York, 10. — Les membres du
cabinet américain et les principaux
citoyens des deux pays, ainsi que quel-
ques 300 Canadiens habitant New-
York ont pris part au dîner annuel
de la Canadian Society.

W. J. Bryan, secrétaire d'Etat, re-
présentait le président Wilson, tan-
dis que l'honorable W. T. White re-
présentait le gouvernement canadien.

Parmi les hôtes, on remarquait Sir
John Williston, l'honorable W. L. Mc-
Kenzie, le juge en chef Riddell et F.
E. Featherstonhaugh, de Toronto, et
Alex. D. Fraser, de Montréal.

L'ambassade anglaise était repré-
sentée par le vicomte Campden et le
colonel général Courtenay W. Ben-
nett, R. L. Broderick, vice-consul,
et J. Boye Broderick.

M. Bryan fit un éloquent discours
en faveur de la paix internationale.

M. McKenzie King réchérchait sur
le discours de M. Bryan, par un pla-
doyer sur la justice sociale.

Dans sa réplique à la santé de
l'Empire, Sir John Williston fit res-
sortir les relations amicales du Ca-
nada et des Etats-Unis.

Le Révérend Eaton, président de la
société, a évoqué, avec son humour
habituel, les scènes de la vie cana-
dienne.

Les visiteurs canadiens ont été in-
vités à un lunch au club de la Union
League, cet après-midi.

Sir John Williston a parlé avec
enthousiasme des Canadiens. L'ora-
teur déclare que les relations des
deux pays sont et continueront
d'être très fraternelles.

Rappelant les paroles d'un prédica-
teur méthodiste qui disait : « Si
une guerre éclatait entre l'Angleterre
et les Etats-Unis, l'enfer battrait
des mains. » Sir John fait remar-
quer que ce danger n'existe pas.

L'orateur conclut en disant que la
seule ambition de l'Angleterre et des
Etats-Unis est d'améliorer les con-
ditions des ouvriers, de maintenir la
paix et l'amitié entre les nations.

Le secrétaire d'Etat Bryan, rap-
pelle son passage au Canada, lors
des élections, et félicite les Cana-
diens de leur attachement au pays
de leurs ancêtres.

L'orateur déclare aussi que les Ca-
nadiens sont de bons citoyens aux
Etats-Unis.

M. Bryan s'est ensuite étendu longuement sur la question de la paix
universelle. Il est fier de faire partie
d'un gouvernement qui a proposé l'ar-
bitrage universel ; il a foi en la paix
universelle.

« Canadiens, dit-il, vous êtes nos
amis. Votre bonheur fera le nôtre.
Les peuples Américain et Canadien
ont de grandes destinées à remplir et
ils se donneront la main.

L'orateur invite les Canadiens à ve-
nir souvent aux Etats-Unis, afin que,
se connaissant mieux, les hommes
d'Etat s'entendent mieux.

M. L. Mackenzie King, dans sa ré-
ponse à la santé du Canada, déclare
son désir de faire valoir les ressem-
blances des deux pays, plutôt que
leurs différences. L'orateur, en un
langage soigné, parle de la juste ré-
munération due à l'ouvrier.

Puis il fait voir qu'il est exemple
donné au monde entier par ces deux
jeunes pays. L'un est resté fidèle à
l'Angleterre, l'autre s'en est séparé,
pendant, depuis cent ans ils sont en
paix.

Puis il conclut en déclarant qu'il
faut ajouter à la paix universelle, la
paix industrielle, afin que toutes les
énergies prennent leur essor. Et puis
que le Canada à quelque chose à faire
dans la résolution de ce problème,
il faut s'efforcer de le rendre digne
d'une si grande destinée.

New-York, 10. — L'hon. W. T.
White, dans son discours dit que les
membres de la société-parcelle trans-
plante du Canada à New-York—con-
servaient bien vifs leur amour et
leur vénération envers le grand Do-
minion d'où ils ont été transplantés.

(A suivre à la page 5)

LES TAUX DE FRET

L'avocat du Pacifique Canadien
s'oppose catégoriquement à
la diminution des taux

UN LONG ET
ELOQUENT DISCOURS

La concurrence pourrait avoir un
effet que l'on ne peut enco-
re prévoir sur les taux

Ottawa, 10. — Cet après-midi, F.H.
Chrysler, C. R., avocat du C. P. R. et
E. W. Beatty, son collègue, ont fait
valoir leurs meilleurs arguments dans
l'affaire des taux de l'ouest. Ils ont
tenté de réfuter les arguments de
leurs adversaires ; ils ont cependant
appuyé principalement sur ce qui con-
cerne le C. P. R.

M. Chrysler rappelle au comité que
l'ouverture du canal de Panama affecte-
ra les chemins de fer du Canada.
Les taux chargés par le C. P. R. dans
l'ouest, à l'heure actuelle, sont, dit-il,
raisonnables.

« Le C. P. R. ne sera plus longtemps
le seul chemin de fer de l'ouest ; deux
compagnies nouvelles viennent lui faire
concurrence.

« Il est impossible de prévoir l'effet
de cette concurrence sur les revenus du
C. P. R. »

L'avocat de la puissante compagnie
prétend que la commission n'a pas le
droit d'intervenir, tant que les taux
sont raisonnables et équivalents aux
services rendus.

Jusqu'à présent le C. P. R. fut le
seul chemin de fer de l'ouest ; mais
à l'heure actuelle, le C. P. R. et G.
T. R. entrent en concurrence, de sorte
que le transport des marchandises sera
plus également divisé entre ces trois
compagnies.

Cependant le C. P. R. perdra beau-
coup de fret dans ce nouvel état de
choses. Il faudra que le développement
et la production de l'ouest soit en-
core pour indemniser le C. P. R. des
pertes qu'il encourt par cette concurren-
ce des deux nouveaux chemins de
fer. La commission ne peut donc tou-
cher aux taux, car on ne peut prévoir
les fluctuations à venir du trafic.

Le C. P. R. a, depuis quelques an-
nées, entrepris de grands travaux
dans l'ouest et achève d'y dépenser
cent millions.

La commission doit prendre en con-
sidération ces dépenses énormes, et
donner à la compagnie la chance de
réaliser l'intérêt de ces sommes.

Le succès des chemins de fer de
l'ouest dépend de la production de la
terre par conséquent les risques sont
beaucoup plus grands que dans l'est,
où le trafic est plus varié.

L'avocat conclut que les taux de fret
dans l'ouest sont raisonnables s'ils ne
l'étaient pas comment se fait-il qu'au-
cune plainte n'ait été faite ?

IL SERA DEPORTE

Hernan Singh devra retourner
en son pays.

Vancouver, 10. — Le juge McDo-
nald a décidé en Cour Suprême, que
Hernan Singh n'a pas été légalement
déporté, parce que six membres seu-
lement du comité d'enquête sur l'im-
migration se sont occupés de cette
cause. La loi requiert la totalité des
membres.

Immédiatement après lecture du ju-
gement, R. J. Reid, principal fonc-
tionnaire d'immigration, déclara qu'il
allait arrêter de nouveau Hernan,
afin de faire décider de son sort par
tout le comité.

Il décida d'arrêter au sortir du
tribunal. Des amis de Hernan l'at-
tendaient ; malgré toutes leurs pré-
cautions ils ne purent l'enlever. Et
Hernan est de nouveau sous arrest.

Le comité d'immigration composé de
7 membres vient de condamner Hernan
à la déportation.

MÉNAGEZ VOS CHEVEUX

PARDESSUS D'URGENCE POUR LES CHEVEUX
S'AJUSTENT SEULS

Empêchent de glisser sur la gla-
ce ou l'asphalte ; prêts à poser en
une minute lorsque les rues de-
viennent subitement glissantes.

Pratiques et Economiques

Vous constata-
rez, avec
surprise, à la

fin de la saison que l'aiguillage ne vous
a rien coûté et que vous avez épargné
beaucoup de temps.

Augmentez la puissance de traction de
votre cheval sans surtaxer ses forces.
On devrait les trouver dans toutes les
écuries. Dès qu'on les a essayés on ne s'en passe plus.

POUR LES QUATRE PARDESSUS, \$4

Lamontagne Limitée.

338 NOTRE-DAME OUEST, MONTREAL

Pres de la rue McGill

LA POLITIQUE DE DOUMERGUE

ELLE SERA ANNONCEE OF-
FICIELLEMENT A LA
CHAMBRE DES DEPUTES
DEMAIN.

Paris, 10. — Le nouveau ministère
français a complété sa déclaration
ministérielle. Cette déclaration, qui
comprend la politique du nouveau ca-
binet sera lue, demain, à la chambre
des députés.

A nos Lecteurs

On trouvera, désormais, en page sept, notre chronique immobilière quotidienne.

CHEZ LES OUVRIERS

Les débardeurs syndiqués du port de Montréal ont tenu leur assemblée régulière du mois, hier soir, dans la salle de la rue du Champ de Mars.

Un nombre considérable de débardeurs ont assisté à cette réunion et ont discuté de questions d'un intérêt particulier à mesure. Il fut surtout question de mesures à prendre pour trouver de l'ouvrage à tous les débardeurs, pendant la saison d'hiver.

Il est entendu que pendant l'hiver, les ouvriers pourront facilement trouver de l'ouvrage. Du moins, c'est ce qu'ont récemment déclaré les principaux agents d'affaires des unions ouvrières de Montréal.

M. Daniel Murphy, organisateur des travaux d'ingénieurs, a affirmé que seuls les ouvriers en ciment devront laisser le travail quand viendront les grands froids. De son côté, M. N. J. Nadeau, secrétaire de l'union des briquetiers n'a pas assez d'hommes pour répondre aux demandes venant de toutes les parties de la ville. D'autre part, les appareilleurs, la saison d'hiver sera bonne pour les ouvriers.

Le conseil municipal de Montréal, siégeant en séance publique, mardi après-midi, a adopté le rapport accordant une charte d'incorporation municipale à l'union nationale des ingénieurs stationnaires de la province de Québec. Sur cette charte figurent les noms de MM. Gilbert Potvin, Honoré Duquette, G. Gosselin et autres. L'ordre de cette charte fut fin au moment où le conseil s'est levé, mais avant que les deux groupes de cette union nationale.

Lundi, le 15 courant, à la salle No 2, au Temple du Travail, l'union des électriciens et employés de manufactures de portes et châssis donnera un concert boucan. Les membres de l'union sont priés d'apporter leurs livrets à cette soirée.

Lundi prochain, l'union No 93 internationale des charpentiers en fer procédera à la nomination de ses officiers, au Temple du Travail.

L'union locale internationale No 423 des ouvriers barbières et coiffeurs de Saint-Hyacinthe a procédé, lundi soir, à l'élection de ses officiers avec le résultat suivant : président, M. Chs. Morin (acc.); vice-président, M. J. Champigny; secrétaire, M. J. E. Choquette; secrétaire archiviste, M. A. Bellefleur; trésorier, M. J. Saint-Jacques.

LAVAL A L'OPERA

LA GRANDE SOIREE DE GALA DES ETUDIANTS DE LAVAL AURA LIEU SAMEDI PROCHAIN.

La soirée de gala, organisée par la Fédération Universitaire de Laval, aura lieu au théâtre His Majesty's, samedi, le 13. Cette soirée, qui sera sous le patronage de Son Altesse Royale le duc de Connaught, promet d'être le grand succès de la présente saison d'opéra. Le chef-d'œuvre de Massenet, "Hérodiade", est à l'affiche. Le célèbre ténor Laffitte, Georges Roselli, Helen Stanley, Maria Classeurs, remporteront un nouveau triomphe, dans les principaux rôles. Le corps de ballet, avec Laturra, Cervi, comme première danseuse, enthousiasmera les fervents de l'art chorégraphique.

M. Lacroix, l'actif organisateur de cette superbe soirée artistique et mondaine, nous avertit qu'il reste encore quelques bonnes places. On pourra se procurer des billets, en s'adressant à MM. Joseph Lamoureux et Jos. Boulay, secrétaires de la Fédération Universitaire et chez M. Ed. Archambault, marchand de pianos et de musique, 312 Ste-Catherine, près St-Denis.

VERIFICATION DES BILLETS AUX GARES DU PACIFIQUE CANADIEN

Il arrive fréquemment dans les grandes gares de chemin de fer d'où partent beaucoup de trains à quelques minutes d'intervalle, que si les voyageurs ne sont pas sur la plateforme, ils ne prennent pas le bon train et subissent par conséquent des ennuis et des retards. C'est bien le cas pour les nouveaux arrivés dans ce pays, qui ne connaissent pas les lieux et qui prennent un train, croyant que c'est tout ce qu'il y a à faire. De plus, il y a danger dans les cours où les trains entrent et sortent continuellement, et la compagnie se propose de régler le mouvement du trafic hors des grilles, de façon à ce que les voyageurs ne soient pas admis sur la plateforme avant que leur train ne soit prêt.

Le C.P.R. se prépare à mettre en vigueur, à la nouvelle gare Windsor et à la gare de la Place Viger, des règlements par lesquels toute personne allant de la gare à la plateforme devra monter son train et sera dirigée vers son train. Ces règlements, quand ils seront en vigueur, aideront beaucoup tous les voyageurs, en leur procurant rapidement des renseignements quant à l'endroit d'où part leur train et à la place qu'occupe, dans ce train le wagon où ils doivent monter.

Ils auront pour effet de garder les plateformes libres et permettront à plusieurs personnes qui n'ont que le temps de prendre leur train d'atteindre leur wagon, chose que beaucoup de gens obtenaient difficilement dans le passé.

FAITS DIVERS

Il est gravement blessé au cours d'une explosion.

M. John McDonald, 40 ans, de Brownsburg, Qué., qui dans un état précaire à l'hôpital Royal Victoria par suite d'une explosion de dynamite, survenue samedi à Brownsburg, McDonald travaillait dans un carrière de l'endroit et au moment où l'on faisait sauter une charge de dynamite, celui-ci n'était pas suffisamment à l'abri.

Il eut le crâne fracturé, un œil arraché et des blessures moins importantes par tout le corps. Les premiers soins lui furent donnés chez lui par un médecin du village, et ce n'est qu'après avoir été transporté à l'hôpital. Malgré son état très grave, la partie de la tête qui est le plus dangereuse par la suite de l'opération, n'a pas été atteinte.

Elle se suicide de désespoir. Le coroner a disposé sans jury du corps de Georgette Renaud, s'est suicidée au No 178 rue Sherbrooke, s'asphyxiant par le gaz d'un petit poêle.

La défunte avait laissé une lettre disant qu'elle ne pouvait supporter la mort de son fiancé.

Il plaide gratuitement leur cause devant le jury.

Les nommés Alex. Grondin, Domina Legault et Arthur Chamberland, 509 rue Workman, et Nap. Lesage, 339 de la rue du Grand Tronc, étaient traduits, hier matin, devant le magistrat Lancetot par un constable du Grand Tronc, qui les accusait d'avoir volé 300 livres de vieux fer.

Ils n'avaient pas d'avocat et, malgré qu'ils eussent une bonne défense, ils ne pouvaient expliquer les faits avec assez de clarté.

Voyant cela, M. Guillaume Saint-Pierre, qui était présent, s'offrit de prendre gratuitement leur défense.

Après un éloquent plaidoyer, il obtint le renvoi de la plainte contre les prévenus qui sont partis en remerciant leur généreux défenseur.

La mort est accidentelle.

Relativement à la mort de Timothée Maurice, le jury du coroner a rendu un verdict "d'homicide excusable", hier matin, et il recommande que l'on fasse plus de lumière sous le viaduc de la rue Saint-Denis.

Une rébellion qui coute cher.

Trois jeunes gens qui ont été arrêtés par David Bell, Wil Lewis et William Kannon, ont été arrêtés par le constable Bergeron, contre lequel ils se sont rebellés de la belle manière.

Les accusés avaient auparavant causé du désordre dans un tramway, et ils étaient portés à des voies de fait sur un voyageur nommé Lefrançois et sur le mécanicien, M. Henri Hochin.

Bell et Kannon ont été condamnés à \$5, les frais ou un mois, et Lewis, à \$20, un mois, pour avoir assailli M. Lefrançois.

Les trois prévenus ont été condamnés à \$20 chacun, au frais, ou à trois mois de prison, pour voies de fait sur le constable; pour avoir fait du tapage dans le tramway, ils s'en sont tirés avec \$5 chacun et pour voies de fait sur le garde-moteur, Lewis a dû payer \$10 ou passer deux autres mois à la geôle.

Toutes ces amendes ont été payées immédiatement.

Incendie causé par une fournaise.

Une fournaise surchauffée placée trop près d'un mur, a causé un incendie au No 1248 rue Messier, occupé par M. J. Guilbault. Les flammes se communiquèrent au hangar et une alarme privée, sonnée aussitôt, appela sur les lieux le chef de district A. Dagenais et les pompiers de la caserne No 26, sous les ordres du capitaine Asselin.

Il n'y avait alors personne dans la maison. La brûlure aurait été certainement dévastatrice sans le travail énergique des pompiers qui réussirent à sauver l'édifice, au bout d'un travail d'une demi-heure.

Le cadavre de la femme tuée à Lachine est enfin reconnu.

On a identifié la femme fille qui a été tuée par un train à Dominion. C'est une servante employée chez le notaire Léon Forest, de la rue St-Joseph, nommée Rosanna Lacombe. Sa famille demeure à Ste-Justine de Newton. Lorsque l'accident est arrivé, elle se rendait chez sa sœur, Mme Nap. Thauvette, qui demeure au No 205 de la 6ème avenue, à Dominion Park.

Un tramway le blesse.

Un peu avant neuf heures, hier matin, un nommé Sydney Harley, dont on ignore l'adresse, a été frappé par un tramway descendant le boulevard St-Laurent, en face du No 130. Relevé sans connaissance, la victime a été transportée à l'hôpital Général où les médecins ont constaté qu'il souffre de lésions internes assez graves pour mettre sa vie en danger.

L'ECOLE SOCIALE POPULAIRE

Cours de sociologie du R. P. Emilien Plantier, S. J.

La conférence que le R. P. Plantier doit donner ce matin à 10 heures, à l'Université, pour les membres du clergé, sera remplacée par "Une Réunion d'Ouvriers", aujourd'hui même et au même endroit mais à 3 heures de l'après-midi.

S. G. Mgr Gauthier présidera et M. le chanoine Massicotte des Trois-Rivières y parlera de la "Corporation Ouvrière Catholique de la ville."

L'ALMANACH ROLLAND Familles, pour 1914.

Vient de paraître et renferme encore outre ses nombreux et utiles renseignements religieux et civiques, d'agréables légendes et d'intéressantes histoires inédites, par nos auteurs canadiens.

Un couvent d'autrefois, par A. D. DeCelles; L'ours de Baptiste, par R. Girard; Les Revenants, par A. Bourgeois.

Publié par la Compagnie J. B. Rolland & Fils, No 53, rue St-Sulpice, Montréal. Prix 10 cents, franco par la maille 15 cents.

COIN DES ETUDIANTS

Décidément, les lecteurs vont trouver que se plaindre de son sort est un mal contagieux parmi les chroniqueurs universitaires. En effet, l'un après l'autre, à tour de rôle, nous nous apitoyons sur notre destin, nous décrivons l'apreté de notre tâche, nous racontons les difficultés qui entourent la confection d'une chronique, et tout spécialement d'une chronique universitaire, puis-je à l'Université la disette de sujets se fait plus grandement sentir et qu'il faut sans cesse répéter et présenter les mêmes plats agités de sauces différentes.

Les événements intéressants sont très rares à Laval. La routine même de notre vie aussi régulièrement que les mouvements d'un cadran en font tourner les aiguilles. Un examen, un congé, un voyage, une élection, une soirée théâtrale, des vacances, et c'est tout!

Il y a cependant un autre sujet qui, tout en n'appartenant pas tout à fait à l'Université, s'y trouve toutefois si intimement lié qu'il y est attaché, et que nous ne pouvons nous en passer. C'est la disette de sujets se fait plus grandement sentir et qu'il faut sans cesse répéter et présenter les mêmes plats agités de sauces différentes.

Parle-t-il des jeunes filles avec trop de liberté, dit-il trop ce qu'il pense, sans cacher ses pensées derrière de longues périphrases hypocrites et sans les grimer d'une fausse galanterie, comme le fit mon ami Jacques Hébert? Aussitôt, les partisans de l'Université de toutes parts le traitent de rétrograde, de réactionnaire, de mis au banc du sexe faible! C'est terrible! Inutile d'ajouter que la lecture de ses écrits est mise à l'index. Et il faut bien l'avouer: un chroniqueur universitaire ne saurait vivre s'il n'est pas un peu par les jeunes filles.

Se montre-t-il trop flatteur, trop chargé de compliments, trop louangeur, pour être sincère? Déclare-t-il préemptoirement les femmes supérieures aux hommes sur tous les rapports. Il s'attire encore des réprimandes. Elles sont, peut-être, moins terribles, mais elles n'en sont pas plus charmantes.

C'est-à-dire, tel Marc, à l'occasion de la fête de Ste-Cécile, se moquer finement des vieilles filles, au fond, braves personnes qu'il faut respecter, mais avec qui il est permis de badiner légèrement. D'ailleurs, elles ne semblent pas susceptibles et entendent parfaitement à rire. Mais les jeunes filles ont volé à leur défense et plus zélées que les intéressées elles-mêmes, ont pris à leur tour la défense de ces pauvres vieilles filles, dont plusieurs d'entre elles seront demain.

Le chroniqueur universitaire évite-t-il prudemment ce sujet périlleux. Il est alors taxé de manque de galanterie et d'absence de sensibilité, et ces demoiselles lui font leur moue la plus maussade.

Plaignez-le donc, ce pauvre être, qui ne peut plus parler des jeunes filles! Le sujet est pourtant si intéressant! Et qui sait? Ce tableau trop vivant de l'inconséquence de nos amies m'attirera peut-être une charge de lousness féminines!

LOUIS VIELLEHAUT.

Moi, je suis un drôle de type!... Lorsque l'épouse une cause, la défiance avec toute l'énergie dont je suis capable, je me bats comme un enragé pour le triomphe des principes qui me sont chers, je donne, à l'occasion, de rudes coups, et j'aime à en recevoir. Cependant, la lutte terminée, vainqueur ou vaincu, je suis le premier à serrer la main de l'adversaire, l'invitant à me secourir dans mes efforts si la victoire m'a souri, lui souhaitant à me secourir dans mes efforts plus entier concours, si le sort m'a été défavorable.

Et je ne suis pas le seul à agir de la sorte. Nous avons été témoins, lors des dernières élections de l'Université, d'un réconfortant spectacle. Nous avons vu le vaincu aller franchement, galement même, tendre une franche poignée de main au vainqueur. Nous avons vu tous ceux qui ont pris part à la lutte oublier les motifs raisonnables et légitimes qui, durant la bataille, pouvaient les diviser, pour s'unir et marcher de l'avant.

Et comme il faisait bon de voir se réaliser le désir et le souhait de tous les étudiants bien pensants, à savoir que la lutte ne laissait sur son passage aucune animosité, aucune rancune, aucune question se débattait actuellement devant la Faculté de Droit ne manque pas de soulever beaucoup de discussions. Cette question toujours vivante est celle de la Fédération Universitaire.

Tous savent que, l'an dernier, la Faculté de Droit est la seule Faculté qui ait refusé de faire partie de cette Association. Elle avait pour agir comme elle l'a fait de graves et sérieuses raisons, qui n'existent plus maintenant.

Je n'entends pas discuter la question au mérite, je respecte les opinions de tous et de chacun, j'aime à défendre mes droits, mais je permets à tous de les discuter habilement. Seulement, il m'est bien permis de dire que la Faculté de Droit se doit à elle-même de prendre une décision définitive sur cette question de Fédération.

A la Faculté de droit de régulariser par un vote la position fautive dans laquelle elle se trouve depuis plus d'un an.

Et si, à l'heure actuelle, j'avais un conseil à donner à mes confrères et à tous les étudiants, je ne dirais pas "Cessons les luttes fratricides, nous ne nous combattons pas" mais je dirais courageusement: unissons-nous.

Unissons-nous — l'union fait la force — et n'allois pas donner au peuple, dont nous sommes encore le meilleur espoir, le triste exemple d'une jeunesse qui ne sait pas s'unir et se constituer une force, puisqu'elle ne sait pas s'unir.

Unissons-nous, et secondons de tous nos efforts les membres du Conseil Général des étudiants de Laval. Unissons-nous. Oublions les luttes et les divisions d'hier pour ne songer qu'à demain. Unissons-nous dans une même communion d'idées, d'esprit et d'efforts pour le triomphe des causes qui nous sont chères, et nous contribuerons ainsi à faire forte, vivace et toujours jeune l'Université que nous habitons.

Unissons-nous. Secondons l'étrange apathie qui nous étrangle, et revendiquons hautement nos droits.

UN CITOYEN.

Terrebonne, 10 décembre.

Le bureau de poste de Terrebonne — Conservateurs aux abois.

M. le rédacteur,

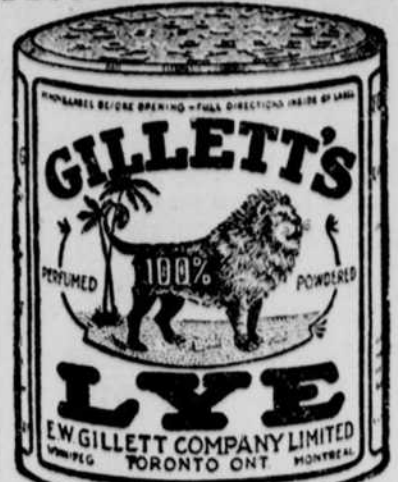
Les conservateurs de Terrebonne sont en ce moment très mécontents, à propos de la destitution du maître de poste, M. J. S. Archambault. On se rappelle en effet que l'année dernière, à pareille date, M. Archambault avait été nommé maître de poste. Et voilà que, sans l'avertir, sans même consulter les conservateurs de Terrebonne, on le "flanque" à la porte comme le premier venu. Aussi la population de Terrebonne, et parmi la quelle M. Archambault ne compte que de bons amis, est-elle profondément indignée. Une grande assemblée de protestation, à laquelle toute la population est convoquée, aura lieu dimanche soir, à 8 heures, dans la salle de l'Hôtel de Ville. M. Archambault donnera certaines explications concernant les procédés si peu dignes dont on vient de faire preuve à son égard. On nous dit même que l'hon. M. Nantel y sera invité, afin d'expliquer la gaffe qu'il vient de faire, et en même temps il pourra en broder pour rendre compte de sa conduite depuis qu'il siège à la table des ministres, et rompre ce silence de carpe qui le retient si muet depuis ses belles promesses et ses serments solennels de 1911.

UN CITOYEN.

Terrebonne, 10 décembre.

Le bureau de poste de Terrebonne — Conservateurs aux abois.

LA LESSIVE DE GILLET DÉVORE LES SALETÉS.



Mais je me laisse entraîner à vous causer de choses que vous connaissez mieux que moi. N'en soyez pas trop surpris, charmants lecteurs, et pardonnez-moi ma faute en considération du fait que je suis un drôle de type!

JOSON.

Montréal, 10 décembre, 1913.

SUR LE VIF.

En médecine, les élections sont à l'ordre du jour.

A l'horizon: Samedi, le 13 décembre. Soirée d'Opéra de la Fédération.

A l'horizon lointain: Les examens et les vacances.

Grand duel: La Maison des Etudiants vs La Fédération Universitaire.

BOITE AUX LETTRES.

Josette — Vous me demandez une chronique intéressant les jeunes filles. Impossible par le temps qui court. Les affaires sont les affaires.

Phyllis — Je suis à lire et à relire votre dernière lettre qui m'arrivera tantôt.

Marcelle — Une seule Marcelle correspond au "Coin", et c'est vous. Merci pour votre dernière. Inutile de vous dire que vous êtes bien Marcelle de Villodin.

Zizine — Je sais qui vous êtes; comment vous êtes, où vous êtes, ce que vous faites, ce que vous dites et ce que vous pensez de.

JOSON.

Montréal, 10 décembre, 1913.

UNE DISSETTE DE VIANDE

C'EST CE QUE FAIT CRAINDRE LA CROISSANTE DU BOEUF AUX ETATS.

Une véritable disette de bœuf sur le marché est prédite au printemps par M. J. E. A. Biron, surintendant du département municipal des marchés. M. Biron remarque que tout le bœuf qui vient des quatre coins de la province de Québec prend la route des Etats-Unis, depuis que les droits ont été enlevés de leur côté. Récemment, il est ainsi passé 15,000 à 20,000 tonnes de bœuf par semaine.

Quant au prix des dinde et des poulets, on ne peut encore prévoir combien on paiera ces succulentes pièces à Noël, car les cultivateurs ne se hâtent pas d'en apporter sur le marché, à cause de la neige qui s'est faite tardive. Actuellement, ils se vendent aussi cher qu'à Detroit.

Une des principales villes des Etats-Unis, où les salaires sont beaucoup plus élevés qu'à Montréal, et où la vie coûte jusqu'à beaucoup plus cher.

La rareté du bœuf va devenir, s'il ne survient pas de changement, paraît-il, une véritable calamité. On en importait autrefois de Toronto et d'autres parties de l'Ontario; mais cette province exporte maintenant aux Etats-Unis, par Detroit et Niagara.

Enfin, on calcule que la dinde de Noël coûtera de 25 à 28 cents la livre et le poulet de 23 à 24 cents. Le bon roi Henri IV en serait tout mari, lui qui voulait que chaque Français ait la poule au pot, les dimanches et fêtes.

TRIBUNE LIBRE

Le bureau de poste de Terrebonne — Conservateurs aux abois.

M. le rédacteur,

Les conservateurs de Terrebonne sont en ce moment très mécontents, à propos de la destitution du maître de poste, M. J. S. Archambault. On se rappelle en effet que l'année dernière, à pareille date, M. Archambault avait été nommé maître de poste. Et voilà que, sans l'avertir, sans même consulter les conservateurs de Terrebonne, on le "flanque" à la porte comme le premier venu. Aussi la population de Terrebonne, et parmi la quelle M. Archambault ne compte que de bons amis, est-elle profondément indignée. Une grande assemblée de protestation, à laquelle toute la population est convoquée, aura lieu dimanche soir, à 8 heures, dans la salle de l'Hôtel de Ville. M. Archambault donnera certaines explications concernant les procédés si peu dignes dont on vient de faire preuve à son égard. On nous dit même que l'hon. M. Nantel y sera invité, afin d'expliquer la gaffe qu'il vient de faire, et en même temps il pourra en broder pour rendre compte de sa conduite depuis qu'il siège à la table des ministres, et rompre ce silence de carpe qui le retient si muet depuis ses belles promesses et ses serments solennels de 1911.

UN CITOYEN.

Terrebonne, 10 décembre.

Le bureau de poste de Terrebonne — Conservateurs aux abois.

M. le rédacteur,

Les conservateurs de Terrebonne sont en ce moment très mécontents, à propos de la destitution du maître de poste, M. J. S. Archambault. On se rappelle en effet que l'année dernière, à pareille date, M. Archambault avait été nommé maître de poste. Et voilà que, sans l'avertir, sans même consulter les conservateurs de Terrebonne, on le "flanque" à la porte comme le premier venu. Aussi la population de Terrebonne, et parmi la quelle M. Archambault ne compte que de bons amis, est-elle profondément indignée. Une grande assemblée de protestation, à laquelle toute la population est convoquée, aura lieu dimanche soir, à 8 heures, dans la salle de l'Hôtel de Ville. M. Archambault donnera certaines explications concernant les procédés si peu dignes dont on vient de faire preuve à son égard. On nous dit même que l'hon. M. Nantel y sera invité, afin d'expliquer la gaffe qu'il vient de faire, et en même temps il pourra en broder pour rendre compte de sa conduite depuis qu'il siège à la table des ministres, et rompre ce silence de carpe qui le retient si muet depuis ses belles promesses et ses serments solennels de 1911.

UN CITOYEN.

Terrebonne, 10 décembre.

Le bureau de poste de Terrebonne — Conservateurs aux abois.

NOS LIEUX D'AMUSEMENTS

THEATRE NATIONAL FRANÇAIS

Le Vertige comptera certainement comme un des plus gros succès du National, l'exquise comédie de Michel Provins continue à attirer un nombreux public et Mmes Dumas, Robert, Demons, Vbery, De Beer, Noggi et Soulier, etc., MM. Defferrière, Darnay, Cécily, Caubin, Filion, Pelletier, Hermès, Durand et Hervé recueillent une belle moisson de bravos.

Pendant ce temps on répète activement une grande nouveauté "Les Requins" comédie dramatique en 3 actes de M. Dario Nicodemi, cette pièce a été créée à Paris le 8 octobre 1913, c'est-à-dire il y a deux mois, elle a été un des gros succès et toute la presse parisienne lui a été favorable. En la mettant déjà à l'affiche la direction du National fait un vrai tour de force, et elle n'a pas hésité à faire venir de France tous les renseignements nécessaires pour la mise en scène. Nous allons donc avoir une fidèle reproduction de ce que l'on voit au théâtre du Gymnase.

JOSON.

Montréal, 10 décembre, 1913.

SUR LE VIF.

En médecine, les élections sont à l'ordre du jour.

A l'horizon: Samedi, le 13 décembre. Soirée d'Opéra de la Fédération.

A l'horizon lointain: Les examens et les vacances.

Grand duel: La Maison des Etudiants vs La Fédération Universitaire.

BOITE AUX LETTRES.

Josette — Vous me demandez une chronique intéressant les jeunes filles. Impossible par le temps qui court. Les affaires sont les affaires.

Phyllis — Je suis à lire et à relire votre dernière lettre qui m'arrivera tantôt.

Marcelle — Une seule Marcelle correspond au "Coin", et c'est vous. Merci pour votre dernière. Inutile de vous dire que vous êtes bien Marcelle de Villodin.

Zizine — Je sais qui vous êtes; comment vous êtes, où vous êtes, ce que vous faites, ce que vous dites et ce que vous pensez de.

JOSON.

Montréal, 10 décembre, 1913.

THEATRE DES NOUVEAUTES

"BAPTISTE EN VOYAGE" POUR SUITE SA CARRIERE TRIOMPHALE.

C'est devant des salles comblées que se poursuivent les représentations de "Baptiste en Voyage" et le public enthousiaste fait fête à chaque représentation aux vaillants interprètes et aux spirituels auteurs. L'originalité de l'œuvre de MM. Rad et Val a conquis d'emblée le spectateur et il s'est divertit follement aux maintes péripéties de cette Revue si diverse et complotée des situations si comiques argumentées de mots et de réflexions d'un effet certain. "Baptiste en Voyage" fait actuellement en ville l'objet de toutes les conversations, on cite les différents tableaux qui ont tous leur intérêt particulier; le pont du Descentes, les appartements du Roi Georges V, la place des Invalides et cette superbe évocation qu'est l'acte de Chêne, grouillant, mouvementé, lumineux et d'une originalité si impressionnante. Il est malaisé de dire tous les détails scintillants, savoureux, drôlatiques de ces actes et de ces tableaux, car les esprits curieux et les esprits curieux de l'œuvre de MM. Rad et Val a conquis d'emblée le spectateur et il s'est divertit follement aux maintes péripéties de cette Revue si diverse et complotée des situations si comiques argumentées de mots et de réflexions d'un effet certain. "Baptiste en Voyage" fait actuellement en ville l'objet de toutes les conversations, on cite les différents tableaux qui ont tous leur intérêt particulier; le pont du Descentes, les appartements du Roi Georges V, la place des Invalides et cette superbe évocation qu'est l'acte de Chêne, grouillant, mouvementé, lumineux et d'une originalité si impressionnante. Il est malaisé de dire tous les détails scintillants, savoureux, drôlatiques de ces actes et de ces tableaux, car les esprits curieux et les esprits curieux de l'œuvre de MM. Rad et Val a conquis d'emblée le spectateur et il s'est divertit follement aux maintes péripéties de cette Revue si diverse et complotée des situations si comiques argumentées de mots et de réflexions d'un effet certain. "Baptiste en Voyage" fait actuellement en ville l'objet de toutes les conversations, on cite les différents tableaux qui ont tous leur intérêt particulier; le pont du Descentes, les appartements du Roi Georges V, la place des Invalides et cette superbe évocation qu'est l'acte de Chêne, grouillant, mouvementé, lumineux et d'une originalité si impressionnante. Il est malaisé de dire tous les détails scintillants, savoureux, drôlatiques de ces actes et de ces tableaux, car les esprits curieux et les esprits curieux de l'œuvre de MM. Rad et Val a conquis d'emblée le spectateur et il s'est divertit follement aux maintes péripéties de cette Revue si diverse et complotée des situations si comiques argumentées de mots et de réflexions d'un effet certain. "Baptiste en Voyage" fait actuellement en ville l'objet de toutes les conversations, on cite les différents tableaux qui ont tous leur intérêt particulier; le pont du Descentes, les appartements du Roi Georges V, la place des Invalides et cette superbe évocation qu'est l'acte de Chêne, grouillant, mouvementé, lumineux et d'une originalité si impressionnante. Il est malaisé de dire tous les détails scintillants, savoureux, drôlatiques de ces actes et de ces tableaux, car les esprits curieux et les esprits curieux de l'œuvre de MM. Rad et Val a conquis d'emblée le spectateur et il s'est divertit follement aux maintes péripéties de cette Revue si diverse et complotée des situations si comiques argumentées de mots et de réflexions d'un effet certain. "Baptiste en Voyage" fait actuellement en ville l'objet de toutes les conversations, on cite les différents tableaux qui ont tous leur intérêt particulier; le pont du Descentes, les appartements du Roi Georges V, la place des Invalides et cette superbe évocation qu'est l'acte de Chêne, grouillant, mouvementé, lumineux et d'une originalité si impressionnante. Il est malaisé de dire tous les détails scintillants, savoureux, drôlatiques de ces actes et de ces tableaux, car les esprits curieux et les esprits curieux de l'œuvre de MM. Rad et Val a conquis d'emblée le spectateur et il s'est divertit follement aux maintes péripéties de cette Revue si diverse et complotée des situations si comiques argumentées de mots et de réflexions d'un effet certain. "Baptiste en Voyage" fait actuellement en ville l'objet de toutes les conversations, on cite les différents tableaux qui ont tous leur intérêt particulier; le pont du Descentes, les appartements du Roi Georges V, la place des Invalides et cette superbe évocation qu'est l'acte de Chêne, grouillant, mouvementé, lumineux et d'une originalité si impressionnante. Il est malaisé de dire tous les détails scintillants, savoureux, drôlatiques de ces actes et de ces tableaux, car les esprits curieux et les esprits curieux de l'œuvre de MM.

Le Canada

Montréal, jeudi 11 décembre 1913.

Alors et aujourd'hui

LA PROSPERITE LIBERALE ET LA CRISE CONSERVATRICE

L'hon. M. Fielding et Sir Wilfrid Laurier, au banquet de mardi soir, avaient beau jeu, pour comparer la situation actuelle du pays avec celle qui existait pendant qu'ils administraient les affaires publiques du Canada.

Ils avaient pris le pays à une époque de dépression où notre commerce avait peine à joindre les deux bouts; où notre industrie, hautement protégée mais redoutant un changement de tarif à chaque session du parlement, n'osait se lancer dans de nouvelles entreprises et se contentait d'une production juste suffisante pour le marché local; nos financiers craintifs, décourageaient les initiatives les moins du monde risquées. Notre population ne s'accroissait que de la différence entre les naissances et les décès; ne recevant du dehors que quinze à vingt mille immigrants par année; les plaines de l'Ouest restaient improductives, faute de colons, malgré les cent cinquante millions que le Canada avait dépensés pour construire le Pacifique Canadien.

En 1896, le peuple confia à Sir Wilfrid Laurier la tâche d'administrer le pays et Sir Wilfrid s'empressa d'appeler à ses côtés l'hon. M. Fielding, qui, alors, était premier ministre de la Nouvelle-Ecosse depuis douze ans.

En 1897 avait lieu une révision générale du tarif, abaissant les droits sur bon nombre d'articles importés, principalement ceux que consomment les cultivateurs, et ceux qui sont des matières premières industrielles. Le gouvernement Laurier établissait la préférence tarifaire britannique, à 25 p.c. d'abord, élargie l'année suivante à 33-1/3 p.c. Et il promettait à l'industrie la stabilité du tarif, encourageant, d'ailleurs, par des primes, les industries métallurgiques dont la matière première existait au pays.

Immédiatement, le commerce du Canada, dégagé d'autant des entraves qui le gênaient sous les gouvernements conservateurs, prit une expansion de bon augure, qui, malgré la diminution de la quotité des droits, grossit les recettes du trésor fédéral.

De riches et importantes industries, que la haute protection n'avait pu tenter, s'établissaient et fleurissaient bientôt: les fonderies, les aciéries et leurs industries subsidiaires couvraient le pays, enrichissant les ouvriers comme les patrons.

Une active propagande dans les pays à population trop dense nous amenait des colons en telle quantité que, bientôt, il fallut choisir et établir de stricts règlements pour empêcher l'entrée des indésirables.

Ces colons, établis sur les terres de l'Ouest, produisirent des récoltes que le Pacifique Canadien ne suffisait plus à transporter aux ports océaniques et il fallut songer à un nouveau transcontinental.

Les canaux du St-Laurent étaient élargis et creusés, les ports outillés, le chenal jusqu'à Montréal approfondi de manière à laisser pénétrer les navires océaniques au cœur même du pays.

Les industries, grâce à une protection modérée, trouvaient un marché lucratif pour leur production qui bientôt était dépassée par la demande. Elles ne pouvaient tenir tête à l'augmentation de la consommation, quoiqu'elles aient doublé leur production en dix ans; et les importations augmentaient de telle sorte que les revenus fédéraux grossissaient à vue d'œil.

Les banques dont les caisses regorgeaient de l'épargne populaire, augmentaient périodiquement leur capital pour pouvoir tenir tête à l'augmentation de leurs affaires.

Les chemins de fer doubleraient leur trafic et payaient des dividendes inespérés, tout en augmentant graduellement les salaires de leurs employés.

En 1907, nouvelle révision du tarif, toujours dans le sens de la réduction des droits en respectant tous les droits acquis.

En 1910, la vague de prospérité s'étendait d'un bout à l'autre du pays et se faisait sentir par toutes les classes de la population.

Mais, on commençait à se plaindre de la cherté de la vie, assez tolérable pourtant alors parce que les revenus, salaires, bénéfices, traitements avaient augmenté en proportion.

Il était toutefois, du devoir du gouvernement de veiller à ce que cette cherté de la vie ne dépassât point les bornes; et l'honorable M. Fielding jugea le moment venu d'ouvrir une soupape de sûreté, en négociant avec les Etats-Unis un arrangement permettant le commerce en franchise entre les deux pays des denrées alimentaires et de quelques autres produits naturels.

On sait ce qui en est résulté.

La convention avec les Etats-Unis a été repoussée; M. Borden est arrivé au pouvoir et il s'est préoccupé, d'abord, de donner des places à ses amis, puis d'enrayer la marche vers l'autonomie inaugurée par Sir Wilfrid Laurier, en promettant au gouvernement impérial un tribut naval de \$35,000,000.

Pendant ce temps, les denrées alimentaires continuaient à hausser de prix, les revenus des consommateurs, au contraire, diminuaient; et le pays tombait, sans que M. Borden parût s'en préoccuper, dans la pénible situation où il est aujourd'hui, où il en coûte 50 p.c. plus cher pour vivre et où le peuple gagne de 25 à 50 p.c. de moins.

Voilà en quelques traits, la comparaison entre les deux régimes que le chef du parti libéral et l'hon. M. Fielding ont pu établir mardi.

En 1913 comme en 1896, c'est le parti libéral qui a la conception nette de la situation et c'est lui, lui seul, qui saura l'améliorer.

Le scandale de Port Nelson

LES REPRESENTATIONS DU SENATEUR CASGRAIN, DONT LE GOUVERNEMENT N'A PAS TENU COMPTE

Le 13 mars 1912, l'hon. sénateur Casgrain interpellait, au Sénat, le gouvernement et se faisait donner certains renseignements sur le Port Nelson; entre autres, une liste des sondages pratiqués dans le chenal et dans la rivière Nelson.

Puis, comme le gouvernement refusait, à cette date, de déclarer sa politique à ce sujet, l'hon. sénateur Casgrain prit l'initiative de lui donner son opinion d'ingénieur sur la question.

Nous reproduisons du *Hanard* du Sénat de 1912, édition française, pages 477 et 478:

"L'hon. M. CASGRAIN: Le Cham-

vent y mouiller en sûreté pendant une tempête. Il est évident que les navires ne peuvent alors la franchir qu'à la marée haute.

Que le steamer "Minto" ait pu résister à une tempête du nord-est, en dedans de la barre, la chose est possible. Le "Minto" est un petit navire d'une construction solide et tous les steamers du gouvernement sont munis d'ancres particulières et d'autres appareils appropriés aux besoins du service.

Des marins consommés — et dont l'autorité ne saurait être contestée — affirment que cet endroit est dangereux pour les navires ordinaires et qu'il n'y a pas même dans la baie d'Hudson un seul autre endroit qui soit aussi exposé aux naufrages que l'est l'embouchure de la rivière ou le Port Nelson. Je n'ai aucun intérêt qui me pousse à parler contre ce port. Nous sommes tous invités, ici, à fournir les renseignements que nous possédons; et l'intérêt public doit être l'unique mobile de tout sénateur. Il doit m'être permis, sans doute, de suggérer au gouvernement de procéder avec prudence avant de prendre une décision finale sur le port qu'il doit choisir entre les deux ports qui lui sont offerts."

L'hon. sénateur rappelle ici que le gouvernement précédent avait fait faire des relevés par un ingénieur civil; mais il conteste la compétence en la matière d'un ingénieur civil.

Et il continue:

"Le gouvernement actuel devrait envoyer sur les lieux un expert en matière navale pour voir si l'embouchure de la rivière Nelson est réellement un emplacement convenable pour un port de mer. Des ingénieurs civils sont capables de visiter cet endroit et d'y faire des sondages en été et en hiver; mais ce travail ne Tourait qu'une partie des renseignements dont le gouvernement a besoin. Ce dernier a aussi besoin d'un rapport fait par un expert en matière navale; et je crois que ce rapport démontrerait que Churchill ferait un port de terminus bien supérieur au port Nelson. Il est possible que l'entrée du port Churchill se ferme plus tôt en automne que l'entrée du port Nelson; mais la saison de navigation est courte dans ces deux ports. Le Gouvernement devrait aussi, durant la saison de l'été, envoyer un navire à la baie d'Hudson pour s'assurer si ce navire peut évoluer sûrement dans le port Nelson. Il serait à propos de s'assurer si une compagnie de navigation, telle que la compagnie Allan; ou telle que la White Star; ou telle que la compagnie McKenzie-Mann; ou telle que la Dosses bateaux dans les détroits d'Hudson. J'ai souvent parlé de ce sujet devant le Sénat. J'ai lu tous les rapports sur la navigabilité de la baie d'Hudson et de ses détroits, et ils s'accordent tous à dire que ceux-ci sont infranchissables. Le capitaine Wakeham a déclaré que, durant le mois de juillet, son navire fut soulevé hors de l'eau par la pression de la glace, et que ce navire n'eût pu résister à cette pression s'il n'avait pas été construit d'après un modèle spécial. Si l'on veut se donner la peine de lire dans l'histoire du Canada par Garneau le récit des fameuses expéditions d'Iberville, l'on trouvera que l'un de ses vaisseaux fut écrasé sous ses yeux, et que les hommes qui le montaient n'eurent que le temps de se précipiter sur la glace pour se sauver. Le navire commandé par d'Iberville lui-même, put, seul, atteindre le port. Si l'on veut bien lire des rapports plus récents, on constatera que les saisons n'ont pas varié depuis. La température, dans ces parages, est restée la même jusqu'à présent. Puis, nous avons aussi le récit des expéditions de M. Lowe, dans lequel l'on voit que le vaisseau de ce dernier fut pris dans la glace en différents temps pendant les mois qu'il navigua dans cette région. Le "Earl Grey" fut, paraît-il, favorisé d'une température favorable, et, durant la première semaine d'août, ou la dernière semaine de juillet, il put sortir de la baie; mais le commandant Wakeham et le lieutenant Gordon rapportent que leur vaisseau respectif fut pris, tous les ans, dans la glace, bien que ces vaisseaux fussent spécialement construits pour cette navigation. Les navires ordinaires ne pourraient naviguer dans ces détroits. La vitesse du courant y est de neuf milles à l'heure. Il y a flux et reflux, et la navigation y est des plus dangereuses. Je ne suis pas opposé à la construction d'un chemin de fer aboutissant à la baie d'Hudson. Je crois que la réalisation de ce projet sera une bonne affaire si l'on peut seulement s'assurer d'un havre convenable comme l'est celui du Port Churchill. De là la navigation pourrait être étendue sur un parcours de 700 milles jusqu'à l'embouchure de la Nottaway; et il se reliait à un chemin de fer que le gouvernement de la province de Québec doit construire et il pourrait être étendu de là jusqu'au Transcontinental National.

La baie d'Hudson est tout à fait navigable; mais la navigation dans ses détroits est difficile. Je voudrais que l'on m'indiquât une compagnie qui voudrait y envoyer un vaisseau d'une construction ordinaire, durant la prochaine saison.

L'honorable M. DERBYSHIRE: Durant combien de mois la saison de la navigation dure-t-elle?

L'honorable M. CASGRAIN: La période,

elle-même, est ouverte à la navigation pendant cinq ou six mois; mais ce sont ces détroits qui sont infranchissables. Les rapports sur ce sujet sont déposés dans notre bibliothèque et sont accessibles à chacun de nous. La date la plus hâtive à laquelle l'on peut entrer dans ces détroits est le 10 juillet, et la date la plus reculée à laquelle on peut en sortir est le 10 septembre, et, d'après les derniers rapports que nous avons, aujourd'hui, dans notre bibliothèque, nos navigateurs y ont subi une terrible tempête au milieu du mois d'août dernier."

Un fait anodin

"La Patrie" signale, en essayant de le transformer en incident sensationnel, le fait qu'aucun des ministres provinciaux n'assistait au banquet Fielding.

Ceux des convives qui ont pu remarquer cette absence se sont facilement rendu compte qu'il était difficile aux ministres de Québec de s'absenter en pleine session de la législature.

Sir Lomer Gouin a d'ailleurs écrit à M. Mitchell, président du club de Réforme, une lettre, qui a été lue au banquet et où, tout en exprimant son regret de ne pouvoir être présent, il déclarait se joindre de tout cœur aux sentiments des organisateurs de cette démonstration.

Les autres ministres provinciaux se sont également excusés et il n'a pu venir à l'esprit de personne, au banquet, d'attribuer l'absence de ces messieurs à autre chose qu'à leurs devoirs parlementaires.

Cet incident, s'il faut l'appeler ainsi, reste donc tout à fait anodin, comme "La Patrie" l'avoue elle-même et ne pouvait faire l'objet de commentaires que chez des esprits prévenus.

Le discours de M. Foster

Si l'on en juge par le discours de M. Foster à Smith's Falls, le gouvernement Borden ne fera rien pour réduire le coût de la vie.

"Si la vie est chère, dit M. Foster, c'est parce que les Canadiens sont extravagants et dépensent trop."

Mais s'ils dépensent beaucoup, n'est-ce pas un peu dû aussi à ce que les articles coûtent cher?

Déplorable lenteur

Le gouvernement fédéral ne semble pas se préoccuper de hâter la construction du Transcontinental entre Cochrane et Québec.

M. Borden est plus soucieux de promettre une gare aux Québécois que de permettre à des convois chargés de marchandises de s'y rendre.

Des deux côtés

Comme l'a montré Sir Wilfrid Laurier au banquet de mardi, d'une part le travail est rare et les ouvriers sont moins bien payés, et de l'autre le coût de la vie augmente chaque jour.

On conçoit que la situation est doublement pénible pour la classe ouvrière; et dans les circonstances, l'inaction et l'incapacité du gouvernement Borden sont absolument déplorables.

Autres temps

La "Gazette" elle-même admet que la dernière tentative du ministre des Finances, l'honorable M. White, pour flotter un emprunt canadien à Londres a été un désastre (à complète failure).

Il n'y a pas à dire, le crédit du Canada était meilleur quand l'honorable M. Fielding se présentait à Londres au nom du gouvernement Laurier.

Si l'on compare....

L'honorable M. Crothers nous assure que si les temps sont durs, c'est parce que le pays est prospère.

Il nous semble toutefois que le peuple aimait mieux la prospérité que lui donnait Laurier, alors que la vie était facile à gagner et agréable à vivre.

A l'Académie Française

M. Léon Bourgeois, candidat

On a annoncé que M. Léon Bourgeois serait décidément candidat au fauteuil de Henri Poincaré à l'Académie française.

Cette nouvelle est exacte et confirme les milieux académiques. Il est vrai que M. Léon Bourgeois sera candidat, au moment venu. La date de l'élection du successeur de Henri Poincaré n'est point encore fixée, et cette élection n'aura pas lieu avant février. Il n'y a donc aucune raison pour hâter une candidature.

On sait que M. Alfred Capus est déjà candidat à ce fauteuil, ainsi que M. Nauroy.

M. Léon Bourgeois, qui vient de séjourner à Chantilly deux semaines pour se reposer des suites de l'opération qu'il subit à l'œil gauche et parfaitement réussie, est rentré à Paris tout à fait rétabli; mais il a eu le chagrin de trouver son fils atteint d'une crise d'appendicite, et il est, pour le moment, tout à son anxiété.

L'honorable M. CASGRAIN: La période,



ETRENNES — Articles Religieux

Vous êtes assuré de faire plaisir quand vous offrez en étrenne un chapelet, une médaille ou une plaquette.

Nos médailles et chapelets en or et en argent sont de véritables bijoux; nos plaquettes religieuses sont d'un fini artistique remarquable.

Notre assortiment de Livres de Prières est des plus variés sous le rapport des titres et des reliures.

Voyez notre collection variée de calendriers et d'imagerie religieuse.

Notre Exposition d'articles religieux est au premier étage; vous êtes cordialement invité à le visiter.

Demandez notre catalogue spécial d'étrennes pour 1914.

BEAUCHEMIN

79 RUE ST-JACQUES

MONTREAL

COMPAGNIE DES TRAMWAYS DE MONTREAL

AVIS

A partir de jeudi, 11 décembre, les tramways Guy-Beaver Hall partiront de la Place d'Armes et iront, comme à présent, jusqu'au Boulevard Westmount; mais reviendront par les rues Claremont, Sherbrooke, Atwater et Saint-Antoine.

Dans la direction opposée, les tramways iront vers l'ouest par les rues Saint-Antoine, Atwater, Sherbrooke, Claremont jusqu'au Boulevard Westmount et reviendront à la Place d'Armes par les rues Guy, Dorchester et Beaver Hall. Ces tramways porteront des enseignes avec indication: "SAINT-ANTOINE-WESTMOUNT BOULEVARD. La ligne St-Denis - St-Antoine sera discontinuée à la date ci-dessus.

211-3

soldats alsaciens. Matériellement, nous ne pouvons rien pour eux. Mais nous avons gardé le droit de nous tourner vers ce tribunal invisible et souverain qui s'appelle la conscience du monde civilisé, et de lui dénoncer de pareils abus de la force. Qu'un officier s'avillasse jusqu'à proférer des paroles aussi basses, qu'un colonel après lui menace de "crever" ceux qui ont l'audace de se plaindre, ce n'est presque rien si ce ne sont que des égarés isolés. C'est infiniment plus, et c'est quelque chose de formidable, si la solidarité d'une nation entière cherche à envelopper et à couvrir de pareilles fautes.

POUR AVOIR DE L'ESPRIT

Selon M. Maurice Raynal, il suffit de vingt-quatre théorèmes pour être un parfait homme d'esprit et voici l'une de ces propositions ("Le Spectateur").

"Théorème: Soit une personne, un fait, un objet, un mot ou une sensation, dont la ressemblance avec quelque chose soit et quelque vague qu'elle soit, vous frappera subitement. Relevez immédiatement cette ressemblance et en confondez systématiquement les objets."

Loi qui a souvent fourni un triomphe facile aux vaudevillistes, mais qui a aussi inspiré les esprits les plus fins.

Son rôle est proprement de prendre une chose pour une autre, intentionnellement et dans un sens factieux. C'est là ce qu'explotent, par exemple, les "excentriques" anglais et américains. Celui qui tirait ingénument de sa poche un énorme arrosoir pour arroser la fleur qu'il portait à sa boutonnière, qui sortait de même une immense scie pour couper un cigare qui se trouvait être de fer, et qui recommandait les déchirures de son pantalon avec un cadenas, semblait obéir à la loi.

"Plante à son tour, emprunte volontiers ce procédé. Et quand d'un coup de poing vous rompez le bras à cet éléphant!" dit un flatteur au "Soldat fanfaron".

Molière a suivi ses maitres dans ce procédé.

"Notre connaissance s'est faite à l'armée et la première fois que nous nous vîmes, le commandant un régiment de cavalerie sur les galères de Maitre". ("Les Précieuses Ridicules").

Les applications plus modernes de cette loi ne sont pas différentes.

"Lisez Mark Twain: "On ne devrait jamais arracher les navets, ça les abîme. Il est bien préférable de faire monter un gamin pour secouer l'arbre."

De même, ce marchand des quatre saisons de M. Courteline, et qui se voit arrêter par la police, pour avoir vendu du cresson pour du bois bûché aux fidèles qui sortaient d'une église, le jour des Rameaux.

C'est encore l'entomologiste allemand de l'exquis Mac-Orlan qui se fait engager à la légion étrangère pour capturer un "cafard". M. Drameau prétend à son tour, dans une chanson, goûter fortement l'ombre des fraisières.

Et Alfred Jarry, dans son inféarable l'ombre du père Ubu, fait défilier toute la théorie des Saints, aux noms desquels il ajoute leur profession; et, de même que nous lisons dans les vieux almanachs: Saint-Omer, évêque, ou Sainte Blaudine, vierge et martyre, nous rencontrons dans le sien: saint Lazare, gare, ou saint Raphaël, peintre.

Confusion systématique encore, que cette phrase où M. Franc-Nohain célèbre avec cette exquise jeune fille qui après avoir ripoliné son armoire, rêve, la délicate enfant, de ripoliner également madame sa mère.

Dans ce même sens, M. Henri de Régnier cite un monsieur qui possède l'innocente manie de collectionner des animaux empaillés, et qui en voyage "se mit à considérer ses compagnons de route, comme s'il revenait à la façon dont ils seraient les mieux empaillés".

Et M. Maurice Raynal conclut: "Comme on vient de le constater, les exemples à cette loi sont excessivement nombreux. C'est donc dire qu'elle peut rencontrer de fréquentes applications. Elle convient particulièrement à des auditoires jeunes et gais. Plus les confusions sont énormes et plus elles seront goûtées, le burlesque d'autrefois étant devenu l'humour de nos jours."

Pour fuir le tapage

M. Anatole France à Versailles

Nous lisons dans le "Journal de Paris", sous la signature Gustave Téry:

"Ils sont jolis, les progrès de la science! dit ce grincheux. Car vous ne pouvez le constater, c'est bien votre abominable science qui nous empoisonne la vie... Regardez Anatole France: il émigre à Versailles parce que Paris, dit-il, devient inhabitable. Encore demeure-t-il à la porte du Bois, dans le quartier le plus sain, le plus paisible. Que dirait-il s'il lui fallait vivre dans le centre on dans les faubourgs populaires!"

"N'est-il pas étonnant que les entrepreneurs de cinématographe, qui ont parfois de la peine à trouver des sujets comiques, n'aient pas encore songé à celui-ci? Représentez-vous un de ces nobles étrangers qui viennent à Paris se divertir, fermement convaincus que c'est la ville la plus coquette, la plus élégante, la plus amusante du monde. Faites-le débarquer à la gare Saint-Lazare, son guide à la main, et promenez-le à travers nos rues défoncées, arrêlé tel par une palissade, butant là contre un tas d'ordures, débarrassé par un autobus, glissant dans une fontaine. Rien ne serait plus réjouissant que sa stupeur et sa colère. Notez qu'un pareil film n'exigerait aucun artifice, aucun effort d'imagination: il suffirait de nous montrer la réalité telle que nous la voyons tous les jours, hélas! telle que nous l'a faite la science, qui inventa les mètres, les autos, les autobus, les tramways électriques, tous ces moyens de circulation qui, en se multipliant, finissent par rendre toute circulation impossible."

"Patience, monsieur! On nous a expliqué par le menu tout ce que la capitale doit souffrir encore pour être tout à fait belle. Cette science que nous maudissons nous réserve des merveilles de confort, de luxe, d'agrément. Quand tous ces travaux seront terminés, ah! comme il fera bon vivre à Paris! Attendez seulement une cinquantaine d'années..."

212-1-wil

212-1-wil

212-1-wil

212-1-wil

212-1-wil

212-1-wil

212-1-wil

212-1-wil

212-1-wil

212-1-wil

FEUILLETON du "CANADA"

UNE MARTYRE DES APACHES

Drame vécu du banditisme actuel

Par CAMILLE DESCAMPS

(Suite) No 70

Pépita avait certainement une grâce exquise, un talent incomparable, mais bien d'autres danses en avaient aussi du talent, et pas des béquilles comme celle-là.

Zut pour elle !

Les adorateurs dépités, rancuniers se dispersèrent, la sifflèrent.

Elle ne fut plus bonne à jeter aux chiens, la senorita madrilène.

Pour comble de malchance, l'étoile n'écabla d'un accident de voitures, un soir qu'elle se rendait à son music-hall, eut un pied foulé.

Peu de chose pour une personne ordinaire et gros ennui pour une danseuse que cette entorse.

Pendant des semaines elle ne put se servir de sa jambe malade.

Quand enfin le membre eut retrouvé sa souplesse, on ne connaissait plus la danseuse.

Dix, vingt autres l'avaient remplacée dans l'engouement public, accablant les affiches.

Finie, plus rien à faire.

L'argent manquait au couple, à la vieille marquise, aux frères Sanchez, lesquels se ressentirent tous, naturellement, de l'éclat de leur astra.

Il fallut décamper des beaux salons où des messieurs aussi vanaux et imbéciles que millionnaires ne venaient plus perdre leurs louis sous des prétextes divers.

De là, et des autres logements.

Se terrer dans une petite villa du fond de Grenelle, tous ensemble et sous des noms d'emprunt.

Il s'agissait de battre monnaie.

Comment faire ?

Les commodités pour le vol que craint le train de vie, les relations précédentes, n'existaient plus.

Un autre enfant, un garçon, Manolo, était venu se joindre à Béatrix.

C'est pour le coup que les millions supposés de la cachette introuvable de Las Tablas auraient bien fait l'affaire de la bande.

Et sa rage contre les Czarkowski, l'obstacle, s'en augmentait de toutes les misères actuelles.

La captive du belvédère en subissait le contre-coup de deux manières.

Comme rancune, alors cependant que, personnellement, elle n'était cause de rien, et puis comme manque de fonds dans l'escarcelle de ses géoliers.

On lui donnait à peine le nécessaire, maintenant qu'eux-mêmes manquaient de beaucoup de choses.

Néanmoins elle était un gage trop précieux pour qu'ils songeassent à s'en débarrasser.

Il s'agissait au contraire de la faire souffrir davantage et d'en informer sa famille.

Elle se déciderait peut-être alors à mettre les poches.

Puis une modification survint dans les plans d'abord combinés.

Juan et Gaspar, en fréquentant les lieux où l'on rencontre le plus de mal-faiteurs cosmopolites, s'y rapprochaient de préférence des brigands de leur langue.

Parmi lesquels des Américains d'origine espagnole.

Des membres secrets d'associations aussi ténébreuses que puissantes.

Il présentèrent leur presque beau-frère, le marquis d'Amblesue, à trois de ces nouveaux amis.

C'étaient trois affiliés de la "Main Noire".

Si les loupes, dit-on, ne se mangent point, on se reconnaît vite entre gens capables des mêmes infamies.

Le marquis d'Amblesue fut jugé digne de la confiance des "Main Noire", et celui-ci vit en eux des auxiliaires puissants.

Il leur dépeignit sa situation en face de gens qui auraient pu, s'ils eussent été moins stupides, le faire entrer en possession de grosses sommes, et, sans leur tout avouer, leur demanda ce qu'ils feraient à sa place.

Ceux-ci expliquèrent leur principale méthode.

Laquelle consistait à frapper de préférence sur les enfants.

Les enfants tiennent tellement au cœur des parents que par eux on obtient ce que jamais on ne pourrait obtenir autrement.

Donc, puisque le personnage récalcitrant avait un fils d'âge à pouvoir être facilement enlevé et séquestré, c'était sur lui qu'il fallait taper.

Pour sûr que le papa arriverait tout de suite à composition.

Le mioche serait bien plus efficace que la gourde.

Parfait ! Parfait ! Le marquis approuva des deux mains en se demandant comment il n'avait point songé à cela plus tôt.

Il donna à ses trois camarades de la "Main Noire" toutes les indications nécessaires.

Et ceux-ci moyennant un prix convenu, prirent seulement après que la besogne aurait produit son effet, se chargèrent de l'enlèvement.

(A suivre)

La session provinciale

(Suite de la première page)

à l'approbation de l'archevêque de Québec. Le bill a subi sa seconde lecture.

Deux bills privés ont subi leur troisième lecture. Ce sont le bill incorporant l'Hôpital Général St-Vincent de Paul de Sherbrooke et le bill autorisant les syndics du cimetière de St-Michel de Sherbrooke à transporter ce cimetière à la corporation épiscopale catholique romaine de Sherbrooke.

On a adopté en seconde lecture et référé aux divers comités dont ils relèvent les bills privés suivants : Incorporation de la "Sheffield, Bagot and Missisquoi Ry. Co.", Incorporation de la Synagogue Juive Roseland, Amendements à la charte de la "Calumet and Northern Ry. Co.", amendements à la charte de la ville de Westmount, succession P. E. Paquet, amendements à la charte de la ville de Maisonneuve, amendements à la loi concernant la fabrique de la paroisse de St-Clément, amendements à la charte de la compagnie du Chemin de Fer Québec Central, incorporation de "The Heriz Hospital and Dispensary".

On a aussi passé en seconde lecture les bills publics suivants :

Bill Létourneau amendement à la loi de l'instruction publique relativement aux biens impossibles, bill Stein autorisant les secrétaires-trésoriers des municipalités à faire prêt serment et le bill Trahan relatif au quorum des conseils des cités et villes.

LE BILL DE MONTREAL

Québec, 10. — L'étude du bill amendement à la charte de la ville de Montréal a été commencée, ce matin, au comité des bills privés de l'assemblée législative, après l'adoption, en quelques minutes, du bill incorporant la ville de Hampstead. La ville de Montréal est représentée par le maire Lavallée, l'hon. M. Laurendeau et M. Lavallée, aviseurs légaux, et un grand nombre d'échevins. Le premier article, définissant les mots "rues privées ou ruelles privées" soulève une objection de la part de M. Perron, qui dit que la ville veut se faire déclarer propriétaire des rues et ruelles privées et qu'il lui arrivera d'éventer ces rues ou ruelles sans être tenue de remettre les choses dans le même état. L'article est adopté quand même.

Sur l'article autorisant le bureau des commissaires à tenir des enquêtes, M. Jean Prévost réclame en faveur des témoins qu'il veuille faire payer comme ceux des autres cours de justice. M. Ménérier Martin appuie cette proposition, qui est acceptée.

M. A. R. MacMaster, avocat, représentant le comité des citoyens, se présente devant le comité pour demander la suspension de certains articles auxquels il a des amendements à apporter. Il s'agit de modifier le mode d'élection des échevins et d'ajouter un membre au bureau de contrôle. A. M. Cousineau lui dit que ces amendements sont prévus par les avis donnés par la ville.

L'article relatif à la disqualification des échevins en certains cas est adopté après les explications de M. Laurendeau, qui dit que la ville doit exproprier la terre de l'échevin Drummond pour ouvrir le boulevard Pie IX, ce qui disqualifierait M. Drummond. On enlève cette anomalie.

M. Laurendeau apporte un nouvel article relativement au délai pour la radiation des noms sur les listes électorales. Actuellement, ce délai expire le 17 janvier, on veut qu'il expire le 17 décembre. Malgré les protestations de MM. Martin et Blumenthal, cet article est adopté. Sur l'article concernant les magasins de seconde main, M. Robillard propose que l'on oblige ces marchands à garder en leur possession durant au moins quinze jours, au lieu de huit, tel que proposé dans le bill, les objets achetés par eux, et cette proposition est acceptée.

La question des parcs donne lieu à un nouvel article introduit par M. Laurendeau et qui autorise la ville à prendre sur ses fonds d'emprunt les sommes nécessaires et à les remettre à la commission métropolitaine des parcs pour permettre à cette dernière de faire un plan général des rues, parcs, squares, promenades, boulevards et terrains de jeu que ladite commission jugera à propos de recommander d'établir dans l'île de Montréal. Par le même article, la ville est autorisée à affecter ses fonds d'emprunt à l'ameublement premier des édifices publics, au nivellement premier des rues et des voies publiques, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie.

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

On modifie ensuite comme suit l'article 9 : "La cité est autorisée à payer à la commission métropolitaine des parcs, au premier achat de chevaux, et d'appareils pour les nouveaux postes de pompiers, à l'achat de matériel, machineries et outillages requis pour l'exécution de travaux municipaux, au paiement du coût de l'établissement d'un système complet et moderne d'égouts pour les besoins du département de la police et de l'incendie."

parcs et à prendre les sommes nécessaires à cette fin sur les emprunts autorisés par l'article 533E de la charte, sa part du coût des améliorations qui seront faites par cette dernière en exécution du plan général des rues, parcs, squares, promenades, boulevards et terrains de jeux, qu'elle est autorisée à faire, pourvu que les autres corporations municipales intéressées dans l'amélioration exécutée paient aussi leur part et remboursent en même temps à la cité leur part du coût de la partie dudit plan général couvrant cette amélioration.

M. Laurendeau explique que ceci a pour but de faire concorder la charte de Montréal avec la loi créant la commission métropolitaine des parcs. Vient ensuite la grande question du rappel de la loi des pavages. M. Laurendeau propose l'article suivant :

"344 D. — La cité doit, chaque année, prendre sur les emprunts autorisés par l'article 343 une somme d'au moins un million de deux cents mille piastres qui devra être exclusivement employée pour la construction de pavages permanents ou qui seront déclarés tels par le bureau des commissaires."

Le Dr E. P. Lachapelle, l'un des commissaires de Montréal, combat cette proposition qui, dit-il, peut favoriser la popularité de quelques-uns, mais qui est de la mauvaise politique administrative. La loi actuelle a été adoptée il y a deux ans, à la demande du conseil et des commissaires et doit subsister si l'on veut que Montréal continue à paver ses rues. Sur les 500 milles de rues qu'il y a actuellement à Montréal, il n'y en a qu'un cinquième de pavés. Cela prendra au moins vingt ans à paver le reste. Il affirme que la situation financière de Montréal ne lui permet pas de faire les pavages qu'il faut si le coût n'en est pas payé par les propriétaires riverains. Il dit que la chose existe dans toutes les grandes villes d'Amérique et d'Europe.

Il est prêt à accepter un compromis. Il est prêt à laisser décréter un prix uniforme, disons de \$2.50 la verge carrée qui sera payé par les propriétaires, le reste devant être payé par la ville. Il s'oppose à la proposition au nom de l'autonomie de Montréal.

M. Laurendeau explique que cette clause n'est pas impérative et que la ville ne devra que mettre de côté, sur son fonds d'emprunt, la somme en question pour les pavages. M. Smart s'oppose à la proposition qui, dit-il, est de nature à rejeter Montréal en arrière.

M. Cousineau propose de soumettre la question à un référendum des contribuables de Montréal. Cette proposition est rejetée par 16 à 13.

M. Gault propose de remplacer le mot "doit" par le mot "peut". M. Laurendeau dit qu'avec ce changement la clause n'aurait plus sa raison d'être.

La proposition Gault est rejetée à une grande majorité. La proposition première est adoptée sans vote. On en arrive à l'article qui donne un effet rétroactif à ce qu'on vient de décider et qui dit que le coût des pavages permanents faits ou refaits depuis le 14 mars 1911, et qui ont été chargés aux propriétaires, soit payé par la ville. Cet article est adopté par un vote de 25 à 4. Voici le détail de ce vote :

Pour : MM. Cousineau, Cannon, Desautels, Francœur, Gaboury, Gailpaul, Godbout, Gosselin, Langlois (Montréal), Leclerc, Létourneau (Québec), Lévêque, Mayrand, Ouellette, Patenaude, Pélouin, Perron, Pilon, Reed, Robert (Rouville), Robillard, Sauvé, Séguin, Tansey, Turcotte.

Contre : MM. Bernier, Gault, Lavergne et Sylvestre.

On retire ensuite l'article 11 par lequel on voulait taxer les propriétés du gouvernement. On remet à plus tard l'article concernant les encanements et les automobiles servant au transport des marchandises. Plusieurs autres articles passent sans discussion, puis l'on s'arrête à l'article 24 qui prévoit au paiement de contributions foncières pour l'expropriation, construction de trottoirs, etc., par versements annuels durant une période n'excédant pas dix ans, avec intérêt de six pour cent.

M. Perron proteste contre l'augmentation de l'intérêt de 5 à 6 pour cent. Il veut relever l'affirmation du Dr Lachapelle qui prétend que les taxes sont moins élevées à Montréal qu'ailleurs. Il dit que la propriété y est évaluée plus haut qu'à sa valeur réelle.

Il a été suivi en échange nasez de l'opinion entre le maire Lavallée et M. Perron. On remet l'étude du bill à demain.

Un sous-comité des bills privés a adopté sans amendement les bills suivants : Ville de Hampstead, Brôme Public Building, Ville de Saint-Jérôme, Cane Mary Lloyd, Succession Beaudry, Methodist Church, L. R. Gagné, O. Dume A. Wheeler, succession Kelly, E. Kitcher, succession Campbell et avec quelques modifications, le bill de la Cie Industrielle de Québec et le bill de la Alphen.

INUTILEMENT GRAS

L'humanité est faite pour des formes raisonnables — ni trop gras ni trop maigre, mais d'un juste milieu — bref pour que les gens à double menton, de poitrine trop développée, à ceinture et hanches trop amples, ne puissent réduire leur poids et prendre de l'élégance sans qu'il soit besoin de diète ni d'exercices violents ni s'exposer à avoir une peau ridée ou flasque.

L'humanité est faite pour des formes raisonnables — ni trop gras ni trop maigre, mais d'un juste milieu — bref pour que les gens à double menton, de poitrine trop développée, à ceinture et hanches trop amples, ne puissent réduire leur poids et prendre de l'élégance sans qu'il soit besoin de diète ni d'exercices violents ni s'exposer à avoir une peau ridée ou flasque.

L'humanité est faite pour des formes raisonnables — ni trop gras ni trop maigre, mais d'un juste milieu — bref pour que les gens à double menton, de poitrine trop développée, à ceinture et hanches trop amples, ne puissent réduire leur poids et prendre de l'élégance sans qu'il soit besoin de diète ni d'exercices violents ni s'exposer à avoir une peau ridée ou flasque.

L'humanité est faite pour des formes raisonnables — ni trop gras ni trop maigre, mais d'un juste milieu — bref pour que les gens à double menton, de poitrine trop développée, à ceinture et hanches trop amples, ne puissent réduire leur poids et prendre de l'élégance sans qu'il soit besoin de diète ni d'exercices violents ni s'exposer à avoir une peau ridée ou flasque.

L'humanité est faite pour des formes raisonnables — ni trop gras ni trop maigre, mais d'un juste milieu — bref pour que les gens à double menton, de poitrine trop développée, à ceinture et hanches trop amples, ne puissent réduire leur poids et prendre de l'élégance sans qu'il soit besoin de diète ni d'exercices violents ni s'exposer à avoir une peau ridée ou flasque.

L'humanité est faite pour des formes raisonnables — ni trop gras ni trop maigre, mais d'un juste milieu — bref pour que les gens à double menton, de poitrine trop développée, à ceinture et hanches trop amples, ne puissent réduire leur poids et prendre de l'élégance sans qu'il soit besoin de diète ni d'exercices violents ni s'exposer à avoir une peau ridée ou flasque.

L'humanité est faite pour des formes raisonnables — ni trop gras ni trop maigre, mais d'un juste milieu — bref pour que les gens à double menton, de poitrine trop développée, à ceinture et hanches trop amples, ne puissent réduire leur poids et prendre de l'élégance sans qu'il soit besoin de diète ni d'exercices violents ni s'exposer à avoir une peau ridée ou flasque.

L'humanité est faite pour des formes raisonnables — ni trop gras ni trop maigre, mais d'un juste milieu — bref pour que les gens à double menton, de poitrine trop développée, à ceinture et hanches trop amples, ne puissent réduire leur poids et prendre de l'élégance sans qu'il soit besoin de diète ni d'exercices violents ni s'exposer à avoir une peau ridée ou flasque.

L'humanité est faite pour des formes raisonnables — ni trop gras ni trop maigre, mais d'un juste milieu — bref pour que les gens à double menton, de poitrine trop développée, à ceinture et hanches trop amples, ne puissent réduire leur poids et prendre de l'élégance sans qu'il soit besoin de diète ni d'exercices violents ni s'exposer à avoir une peau ridée ou flasque.

L'humanité est faite pour des formes raisonnables — ni trop gras ni trop maigre, mais d'un juste milieu — bref pour que les gens à double menton, de poitrine trop développée, à ceinture et hanches trop amples, ne puissent réduire leur poids et prendre de l'élégance sans qu'il soit besoin de diète ni d'exercices violents ni s'exposer à avoir une peau ridée ou flasque.

L'humanité est faite pour des formes raisonnables — ni trop gras ni trop maigre, mais d'un juste milieu — bref pour que les gens à double menton, de poitrine trop développée, à ceinture et hanches trop amples, ne puissent réduire leur poids et prendre de l'élégance sans qu'il soit besoin de diète ni d'exercices violents ni s'exposer à avoir une peau ridée ou flasque.

L'humanité est faite pour des formes raisonnables — ni trop gras ni trop maigre, mais d'un juste milieu — bref pour que les gens à double menton, de poitrine trop développée, à ceinture et hanches trop amples, ne puissent réduire leur poids et prendre de l'élégance sans qu'il soit besoin de diète ni d'exercices violents ni s'exposer à avoir une peau ridée ou flasque.

L'humanité est faite pour des formes raisonnables — ni trop gras ni trop maigre, mais d'un juste milieu — bref pour que les gens à double menton, de poitrine trop développée, à ceinture et hanches trop amples, ne puissent réduire leur poids et prendre de l'élégance sans qu'il soit besoin de diète ni d'exercices violents ni s'exposer à avoir une peau ridée ou flasque.

L'humanité est faite pour des formes raisonnables — ni trop gras ni trop maigre, mais d'un juste milieu — bref pour que les gens à double menton, de poitrine trop développée, à ceinture et hanches trop amples, ne puissent réduire leur poids et prendre de l'élégance sans qu'il soit besoin de diète ni d'exercices violents ni s'exposer à avoir une peau ridée ou flasque.

L'humanité est faite pour des formes raisonnables — ni trop gras ni trop maigre, mais d'un juste milieu — bref pour que les gens à double menton, de poitrine trop développée, à ceinture et hanches trop amples, ne puissent réduire leur poids et prendre de l'élégance sans qu'il soit besoin de diète ni d'exercices violents ni s'exposer à avoir une peau ridée ou flasque.

L'humanité est faite pour des formes raisonnables — ni trop gras ni trop maigre, mais d'un juste milieu — bref pour que les gens à double menton, de poitrine trop développée, à ceinture et hanches trop amples, ne puissent réduire leur poids et prendre de l'élégance sans qu'il soit besoin de diète ni d'exercices violents ni s'exposer à avoir une peau ridée ou flasque.

L'humanité est faite pour des formes raisonnables — ni trop gras ni trop maigre, mais d'un juste milieu — bref pour que les gens à double menton, de poitrine trop développée, à ceinture et hanches trop amples, ne puissent réduire leur poids et prendre de l'élégance sans qu'il soit besoin de diète ni d'exercices violents ni s'exposer à avoir une peau ridée ou flasque.

L'humanité est faite pour des formes raisonnables — ni trop gras ni trop maigre, mais d'un juste milieu — bref pour que les gens à double menton, de poitrine trop développée, à ceinture et hanches trop amples, ne puissent réduire leur poids et prendre de l'élégance sans qu'il soit besoin de diète ni d'exercices violents ni s'exposer à avoir une peau ridée ou flasque.

L'humanité est faite pour des formes raisonnables — ni trop gras ni trop maigre, mais d'un juste milieu — bref pour que les gens à double menton, de poitrine trop développée, à ceinture et hanches trop amples, ne puissent réduire leur poids et prendre de l'élégance sans qu'il soit besoin de diète ni d'exercices violents ni s'exposer à avoir une peau ridée ou flasque.

L'humanité est faite pour des formes raisonnables — ni trop gras ni trop maigre, mais d'un juste milieu — bref pour que les gens à double menton, de poitrine trop développée, à ceinture et hanches trop amples, ne puissent réduire leur poids et prendre de l'élégance sans qu'il soit besoin de diète ni d'exercices violents ni s'exposer à avoir une peau ridée ou flasque.

L'humanité est faite pour des formes raisonnables — ni trop gras ni trop maigre, mais d'un juste milieu — bref pour que les gens à double menton, de poitrine trop développée, à ceinture et hanches trop amples, ne puissent réduire leur poids et prendre de l'élégance sans qu'il soit besoin de diète ni d'exercices violents ni s'exposer à avoir une peau ridée ou flasque.

L'humanité est faite pour des formes raisonnables — ni trop gras ni trop maigre

L'IMMEUBLE

VALEUR REELLE, PEU OU PAS DU TOUT SUJETTE AUX FLUCTUATIONS. — ON SAIT DES MAINTENANT QUE LE BANQUET SERA UN SUCCES.

Un homme tout spécialement placé pour être bien renseigné sur la question immobilière, nous disait hier que le marché n'a rien à craindre, attendu que nous avons devant nous une valeur réelle à vendre, une valeur que rien, absolument rien ne saurait déprécier.

En effet, ajoutait-il, il y a sur le marché des valeurs sujettes à la hausse ou à la baisse. Les céréales, le blé par exemple, l'avoine, les pommes de terre, subissent l'influence de tant de variations atmosphériques, que la récolte est toujours incertaine, bonne médiocre ou mauvaise.

On n'est certain comme dit le vieil adage de la récolte que lorsqu'elle est engrangée et durant là...

Mais, dans la valeur immobilière il en est tout autrement, la récolte, c'est-à-dire en d'autres termes, le placement est toujours certain. Un lopin de terre ne court aucun risque, il est aujourd'hui ce qu'il était il y a cent ans, ce qu'il sera dans un siècle. Rien ne saurait le faire disparaître de la surface du globe, si ce n'est un cataclysme et Dieu merci, le Canada n'en a encore jamais connu.

C'est donc comme on le voit un placement certain que celui qui a trait à l'immeuble. Sans doute il est sujet du marché monétaire, si l'argent est rare, pour une raison quelconque, l'immeuble naturellement s'en ressent, mais en fin de compte la valeur reste là, elle est indestructible. Le détenteur d'une propriété peut dormir sur ses deux oreilles, son terrain sera demain ce qu'il était la veille.

C'est là précisément, encore une fois, la beauté du placement immobilier et l'on ne saurait en conséquence trop appuyer sur ce point; il y a tant de valeurs plus ou moins fictives, plus ou moins établies, qu'il convient de faire un choix sûr, absolument de tout repos.

Malgré le ralentissement évident de la spéculation immobilière à Montréal et généralement dans tout le pays, grâce à des circonstances qu'on devait prévoir, il est hors de doute néanmoins que le placement immobilier est encore aujourd'hui sinon le meilleur, du moins le plus assuré et cela pour les raisons que nous venons d'en donner.

C'est que tous sujets à la peur, peuvent se tranquilliser. Dans ce cas là, comme dans nombre d'autres un peu de patience portera des fruits. Quant à ceux qui ont l'intention d'acheter et qui sont de sang-froid, il n'y a aucun sujet sérieux de crainte. Les placements sont aussi bons, sinon préférables à ceux qui se sont faits en décembre dernier 1912. Ce qui l'an passé avait de la valeur en a acquis durant cette courte période et en prendra encore par la suite. Voilà qui est indiscutable et clair comme le jour.

Le banquet de la Bourse Immobilière.

A la séance tenue mardi soir, par les membres de la Bourse de l'Immeuble, on a donné le dernier coup aux préparatifs du banquet qui aura lieu le 16 courant.

Ainsi que nous l'avons déjà fait remarquer, ce banquet réunira un nombre de près de 500 convives.

Dans la sphère immobilière, c'est ce qu'on a vu de plus considérable jusqu'à ce jour.

DESASTRE MARITIME

Un sous-marin coule à pic

Plymouth, Angleterre, 10. — Le sous-marin C-14 a sombré dans le détroit de Plymouth, aujourd'hui, à la suite d'une collision. L'équipage a été sauvé. C'est le premier sous-marin anglais qui sombre sans qu'on enregistre des pertes de vie.

LE MOUVEMENT

SUFFRAGISTE

Les femmes de l'ouest veulent voter.

Victoria, 10. — Le Premier Ministre McBride a renvoyé la requête de la Société du Suffrage Uni de la Colombie Anglaise. Cette requête demandait au gouvernement de présenter un bill accordant le droit de vote aux femmes.

Le premier ministre a déclaré que cette initiative devait être laissée à un membre du parlement et non au ministre.

ILS SERONT OBLIGES

DE SERVIR

Vienne, 10. — L'Autriche et la Hongrie sont à déterminer des règles plus sévères sur l'immigration. Le but de la sévérité plus grande dont on fera preuve, est d'empêcher une foule de jeunes gens sujets au service militaire, de se soustraire à ce devoir en émigrant aux Etats-Unis.

ON CROIT TENIR

LE MEURTRE

Winnipeg, 10. — John Krafchenko, accusé d'avoir volé la Banque de Montréal et d'avoir assassiné le gérant H. A. Arnold, a été arrêté ce matin dans une maison de l'Avenue Colborne, à St-Jean, Manitoba. On le connaissait, il a comme étudiant du nom de Andrews.



R. J. LATIMER & Co.

Bonnes vieilles carioles confortables, mais de styles nouveaux et à bas prix.

Voitures de Pony

et tout ce qu'il y a en fait de sleighs pour tous usages.

445 RUE ST-JACQUES

LA QUESTION SCOLAIRE EN COUR SUPREME

LE SYNDICAT DES EMPLOYES DU COMMERCE ET DE L'INDUSTRIE S'OPPOSE A CERTAINES REFORMES.

Le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie à la réunion mensuelle du Bureau de direction, s'est ému des demandes faites à Québec par la délégation des chefs ouvriers parmi lesquelles nous remarquons l'obligation scolaire, l'insurrection gratuite, l'uniformité des livres et la fusion des commissions scolaires catholiques de Montréal.

Voici la protestation que le secrétaire nous transmet :

Résolution adoptée par le Conseil du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie, le 7 décembre 1913.

Il est proposé par M. J.-A. Cartier, secondé par M. Casimir Hébert et adopté à l'unanimité :

Considérant qu'un certain nombre de chefs ouvriers sont allés en délégation auprès du gouvernement provincial de Québec, pour demander entre autres choses :

1. Le vote d'une loi d'obligation scolaire.

2. L'établissement, par le gouvernement de l'instruction prétendue gratuite et de l'uniformité des livres d'écoles.

3. La fusion dans la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, de toutes les Commissions Scolaires catholiques de notre ville.

Considérant que cette délégation a demandé cette transformation radicale de notre système scolaire, au nom de tous les travailleurs, qu'elle prétendait représenter.

Le Bureau de Direction du Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie (Inc.), ayant sérieusement étudié ces questions absolument connexes qu'en agissant ainsi, il exprime fidèlement la pensée de tous ses membres et de l'immense majorité des travailleurs catholiques de Montréal.

1. S'oppose énergiquement à l'obligation scolaire qu'il considère comme vexatoire, inutile et inefficace.

2. Refuse de se laisser leurrer par une prétendue gratuité scolaire dont les travailleurs, en leur qualité de contribuables, auraient à payer tous les frais, et répudie l'uniformité absolue des livres comme mesure rétrograde et une hérésie pédagogique.

3. Demande le maintien de toutes les Commissions Scolaires paroissiales existantes parce que ces commissions dépendent plus directement des pères de famille, à qui il appartient d'abord de veiller à l'éducation de leurs enfants.

Et attire respectueusement l'attention du parlement provincial sur ce fait que des formules requêtes, demandant les mêmes prétendues réformes scolaires, doivent être présentées à la Chambre, par le peuple n'approuve pas la campagne menée en certains quartiers contre notre système scolaire.

Il est de plus proposé et approuvé que copies de cette résolution soient envoyées à Sir Lomer Gouin, premier ministre de la province de Québec, à Mgr Emile Roy, V.G., président de la Commission des Ecoles Catholiques de Montréal, et à tous les journaux français quotidiens de cette ville.

Le Syndicat des Employés du Commerce et de l'Industrie est un syndicat catholique et il s'occupe de promouvoir les intérêts de ses membres, mais il n'oublie pas les intérêts des travailleurs de toutes les catégories. C'est ainsi qu'il adressait récemment à l'hon. M. Taschereau, ministre du Travail dans le cabinet provincial, une demande d'appliquer aux femmes et aux enfants, employés de magasin, la loi concernant le travail des femmes et des enfants dans les manufactures. Les membres du syndicat espèrent que le gouvernement et tous les députés à qui la "Vie Professionnelle" a été adressée, n'oublieront pas la requête qui leur a été faite de s'intéresser au sort d'une catégorie nombreuse et respectable de travailleurs.

Le Syndicat est heureux de constater le nombre toujours croissant des demandes d'admission. Les gens sont heureux d'appartenir à une association qui paie à ses membres des dividendes quatre à cinq fois plus élevés que le taux de la contribution annuelle, grâce à sa "coopérative d'achat", à laquelle sont affiliés 2,500 membres et leurs familles.

MUTINERIE EN MER

Cerbère, France, 10. — Les chauffeurs et les mécaniciens du vapeur Espagnol Alphonse XII se sont mutinés, pendant le voyage de Corunna à Cadix. Ils ont attaqué les officiers, mais ils ont été mis à la raison après un combat acharné.

Plusieurs ont été blessés. Tous les mutins ont été mis sous arrest à leur arrivée à Cadix.

TRAIN SPECIAL

POUR LA MALLE

St-Jean N.B., 10. — J. B. Robinson, Président de la chambre de commerce à Moncton, a télégraphié au Maître Général des Postes à Ottawa, lui disant que le surintendant du service des malles par chemin de fer a reçu ordre d'expédier les malles par train spécial, pourvu que ces malles soient de première classe.

Le "Royal George", qui apporte ces malles arrivera jeudi matin.

IMPORTANTES DECISIONS DU PLUS HAUT TRIBUNAL EN CANADA.

Ottawa, 10. — La cause du Roi contre Campbell, en Cour Supérieure a été renvoyée au 15 décembre pour audition.

Campbell avait été condamné à être pendu le 31 décembre.

On s'est ensuite occupé de la cause de Townsend vs La Crown Bank.

L'appelant est le mandataire de Brethour, insolvable, dont presque tout l'actif a été mis en gage à la Banque, d'après la section 88 de l'Acte des Banques.

L'insolvable était un entrepreneur, et l'actif qui fait l'objet du litige consiste en matériaux.

Les deux questions soulevées en appel sont celles-ci : 1. L'insolvable n'est pas un acheteur en gros, d'après les termes de la section 88 de l'Acte des Banques.

2. Les matériaux en question ne sont pas des produits de la forêt.

Les cours inférieures ont condamné l'appelant sur ces deux chefs. Le jugement sera rendu plus tard.

Laidlaw, C.R., et Atwater, C.R., sont pour l'appelant, et Arnoldi, C.R., pour l'appelé.

La cause suivante est celle de Leroux vs Juliet, dont appel a été interjeté, de la Cour du Banc du Roi, de Montréal.

Leroux avait pris action en bornage, contre l'appelé.

En Cour Supérieure, Juliet avait perdu, et la cour avait ordonné de faire fixer les lignes par un expert. La cour homologua le rapport de l'expert. Mais, en Cour d'Appel, le rapport fut déclaré incomplet, et on ordonna une nouvelle expertise.

Appel de ce jugement fut porté en Cour Supérieure.

La Cour a renvoyé l'appel, sans déclarer quoi que ce soit sur les causes du renvoi.

Mrs Atwater, C.R., et Bastien, C.R., sont avocats pour l'appelant, Mre Lafleur, C.R., et Labelle, pour l'appelé.

DIRECTEUR PEU ACTIF

LE COMPTABLE DE LA CANADA, INVESTMENT COMPANY EST PEU AU COURANT DES AFFAIRES DE LA COMPAGNIE.

Toronto, 10. — "Vous étiez sans doute un directeur qui ne dirigeait pas beaucoup, M. Burns. Vous pourriez être appelé directeur-mannequin."

C'est en ces termes que A. C. Masten, le comptable et vice-président de la Canada Provident Investment Company.

M. Masten a fait subir au comptable un contre-interrogatoire d'une heure.

C'est la Union Life qui a demandé cette enquête sur les transactions financières de la compagnie et de ses alliées.

Le vice-président déclare qu'il ne pouvait dire où étaient allés les \$340,000 représentant le prêt de la Union Life à la Canada Provident Company.

Le témoin ne peut dire pourquoi on lui a payé \$20,180 ; il ne peut non plus dire quel est le montant du stock ordinaire, quoiqu'il en détienne pour \$25,000.

A LA COMMISSION DES INCENDIES

Suggestions faites par le Commissaire M. Latulippe au sujet de la création d'un bureau d'évaluation par le gouvernement.

Le commissaire des incendies, M. Rodolphe Latulippe, a fait d'importantes déclarations à propos des nombreux incendies à Montréal.

Le commissaire prétend que le système d'assurance actuel contre les incendies est ni plus ni moins une cause des incendies, parce que des compagnies rivales cherchent à régler toutes les réclamations, au meilleur avantage du ministre, afin d'éviter des poursuites judiciaires et la publicité qui s'en suivrait.

M. Latulippe préconise l'établissement d'une cour du gouvernement, "gouvernement court", composée d'évaluateurs experts, lesquels décideraient le montant des dommages et auraient le privilège dans leurs enquêtes d'appeler en témoignage les voisins, voyageurs de commerce et marchands de gros afin d'établir un chiffre impartial des pertes. De plus, cette cour déciderait du montant de l'indemnité déboursée par les compagnies d'assurances au propriétaire des biens.

Une pareille cour diminuerait le nombre des feux, car aujourd'hui les incendiaires de profession sont trop nombreux, et cette cour trancherait la question tout en étant une des plus belles innovations jamais faites au Canada.

DERNIERE DISTRIBUTION DES PORTRAITS

PAPINEAU et LAFONTAINE

Si vous avez négligé de vous procurer un de ces portraits, ne manquez pas cette dernière occasion.

Tout Canadien devrait avoir dans sa demeure les portraits de PAPINEAU et LAFONTAINE.

COUPON DU "CANADA"

Veillez m'envoyer le portrait de

pour lequel je vous inclus 10 centins en timbres,

Nom

Adresse

VIN MORIN

CRESO-PHATES

Combat à la fois la faiblesse et répare les pertes organiques résultant d'un Rhume grave, d'une Bronchite rebelle, d'une Inflammation des Poux-mons ou de la Consommation à ses débuts.

Le VIN MORIN Créso-Phates enraie le progrès du mal, soulage la douleur, prévient le développement des germes redoutables de la Tuberculose qui fait tant de ravages parmi nous.

EN VENTE PARTOUT

Dr. ED. MORIN & CIE, Limitée, QUEBEC, CANADA

CARTES D'AFFAIRES

ENTREPRENEURS GENERAUX

J. B. GRATTON, LIMITEE, Entrepreneurs Généraux, Ateliers, 82, 84, 86 Avenue Mercier, Téléphone Est 1502.

PAPETERIE

JOSEPH FORTIER, 210, Notre-Dame Ouest.

COMPTABLES, LIQUIDATEURS

ALEX. DESMARTEAU, 60 N.-D.-E.

BANQUES

BANQUE D'HOCHELAGA, 95 St-Jacques.

BANQUE IMPERIALE, 284 St-Jacques.

BANQUE NATIONALE, 99 St-Jacques.

CANADIAN BANK OF COMMERCE, Bank of Commerce Bldg., rue St-Jacques.

BANQUE DE TORONTO, coin St-Jacques et McGill.

BANQUES D'EPARGNE

LA BANQUE D'EPARGNE DE LA CITE ET DU DISTRICT DE MONTRÉAL, REAL, Bureau chef, 176 rue St-Jacques et trois succursales à Montréal.

GARAGIERS

GARAND, TERROUX & CIE, Agents de Change, 40 Notre-Dame Ouest, près Place d'Armes.

AVOCATS

F. R. DUTREMBLAY, 52 St-Jacques.

P. LEBLANC, 101 St-Jacques, Tél. Main 2173.

LAVALLEE, DELFAUSSE, DESMAIS, RAIS & DESERRES, 97 St-Jacques.

DANDURAND, HIBBARD, BOYER & GOSSELIN, chambre 37, Liverpool, London & Globe Bldg.

DANDURAND, HON. R. BOYER LOUIS, Main 2635.

HIBBARD, W. GOSSELIN LOUIS, Main 1453.

ROY, F.-X., Avocat, C. R., 97 St-Jacques, Tél. Main 4865.

A LA COMMISSION DES INCENDIES

Suggestions faites par le Commissaire M. Latulippe au sujet de la création d'un bureau d'évaluation par le gouvernement.

Le commissaire des incendies, M. Rodolphe Latulippe, a fait d'importantes déclarations à propos des nombreux incendies à Montréal.

Le commissaire prétend que le système d'assurance actuel contre les incendies est ni plus ni moins une cause des incendies, parce que des compagnies rivales cherchent à régler toutes les réclamations, au meilleur avantage du ministre, afin d'éviter des poursuites judiciaires et la publicité qui s'en suivrait.

M. Latulippe préconise l'établissement d'une cour du gouvernement, "gouvernement court", composée d'évaluateurs experts, lesquels décideraient le montant des dommages et auraient le privilège dans leurs enquêtes d'appeler en témoignage les voisins, voyageurs de commerce et marchands de gros afin d'établir un chiffre impartial des pertes. De plus, cette cour déciderait du montant de l'indemnité déboursée par les compagnies d'assurances au propriétaire des biens.

Une pareille cour diminuerait le nombre des feux, car aujourd'hui les incendiaires de profession sont trop nombreux, et cette cour trancherait la question tout en étant une des plus belles innovations jamais faites au Canada.

AIDE DEMANDÉE

Ayez une position du gouvernement. Gros salaire. Demandez des détails. Franklin Institute, Dep't 821 H, Rochester, N. Y. 179-6-8-P-A.

A VENDRE

A VENDRE, Plusieurs Epicerie, Magasins de cigares, de Merceries, Maisons meublées pour louer des chambres, Vues Animées, et autres commerces. Aussi des très-vues vendre d'importance quel que partie de la ville. "MOLASQUET", 120 rue St-Catherine Est, (Bâtisse "La Patrie"), établi dans cette ligne depuis 23 ans. Tél. Est 4563. 209-6-8-P-A.

LIQUIDATION

CHEZ JOSEPH SAUVE 1369 NOTRE-DAME O.

En face du théâtre Family

Tout son stock de bijouterie, diamants, et argent, etc., etc., doit être liquidé pour cause d'expatriation, en plus un grand lot de tous les linaires et sauciers jusqu'à épuisement du stock.

Venez et emmenez vos amis.

TEL MAIN 466 206-30-P-A

AGENTS DEMANDES

AUX AGENTS. — Il s'agit d'un article nouveau et de vente facile. L'agent recueille la lumière du jour et qui, la nuit venue, laisse voir la figure de Notre Sauveur distinctement dans l'obscurité de la chambre. Demandes des agents, vendeurs, détaillants, etc. Fisher, Ford Mfg. Co., 31 rue Queen O., Toronto, Ont. 203-29-2-6-9-11-dc-P-A

IMMEUBLES ET OCCASION D'AFFAIRES

PROPRIETES A VENDRE PAR

A. ROBERGE

70 ST-JACQUES, Tél. Bain 2319

RUE HUTCHISON, entre Villeneuve et le Boulevard St-Jacques, belle maison, 3 logements, fournaise, gaz, électricité, Terrain 25 x 100. Prix \$10,500. Terrain immédiat.

RUE BERRI, entre Dorchester et St-Catherine, maison 4 étages, 14 pièces, fournaise, etc. Prix \$9,500.

A NOTRE-DAME DE GRACES, près de l'avenue Addition, un superbe cottage, semi-détaché, tout ce qu'il y a de mieux, 12 pièces, cuisine, bain, etc., etc., électricité, Prix \$10,000. Gros revenu. A vendre par moitié ou au tout.

RUE CASGRAIN, entre Beaubien et St-Zotique, à deux pas de l'église St-Jean de la Croix, maison neuve, 3 logements de 7 pièces, bain et w.c. séparés, gaz, électricité, Prix \$10,000. Gros revenu. A vendre par moitié ou au tout.

RUE ST-HUBERT, entre Duluth et Rachel, 2 superbes maisons, pierre et brique, 511-2 pièces de front, 6 logements de 8 et 9 pièces, tout ce qu'il y a de bon et de mieux, Prix \$10,000. Gros revenu. A vendre par moitié ou au tout.

RUE CHRISTOPHE-COLOMB, près du Parc Lafontaine, belle maison, pierre et brique, 3 logements, Terrain 25 x 120 pieds. Prix \$9,500.

RUE DES FRAMES, entre Rachel et Marie-Anne, maison en pierre, 3 logements de 7 pièces, Terrain 25 x 100 pieds. Prix \$7,400.

A. ROBERGE, 70 St-Jacques, Tél. Main 2319.

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

110-5-1-P-A

M. Cardin garde son siège

L'HON. JUGE BRUNEAU RENVOIE LA MOTION POUR PROLONGER LES DELAIS, ET LA CONTESTATION TOMBE.

(Spécial au "Canada")
Sorel, 10 — Ce matin, l'hon. juge Bruneau a renvoyé la motion faite par le pétitionnaire dans la contestation de l'élection de Richelieu, au fédéral.
Cette motion demandait l'extension du délai de six mois dans lequel l'inscription d'une contestation doit être commencée.
Le juge a décidé que les raisons in-

voquées par le pétitionnaire pour obtenir cette prolongation de délai n'étaient pas suffisantes pour justifier une décision dans ce sens.
En conséquence la motion a été renvoyée.
Cela met fin pratiquement à la contestation, puisque le pétitionnaire ne peut plus continuer, le délai de six mois étant expiré et le juge ayant refusé de la prolonger.

Incendie dans une manufacture

LE FEU CAUSE POUR \$2,000 DE DEGATS A LA COLUMBIA RUBBER.

Un incendie a éclaté la nuit dernière au No 710 rue St-Dominique dans la manufacture de vêtements imperméables "Columbia Rubber Co." dont on ignore le nom des propriétaires.
A l'arrivée des pompiers sous les ordres du chef de district Dagenais, les flammes faisaient rage au deuxième étage, réservé aux marchandises.
Le travail des pompiers a été très efficace, car ils ont pu empêcher que toute la bâtisse ne fût la proie des

flammes; cette construction est à trois étages et a une profondeur d'environ cent pieds sur cinquante de large.
Les dégâts sont évalués à \$2,000 environ. Des mesures de prudence furent prises par le chef Dagenais, qui savait que des réservoirs contenant de la gasoline se trouvaient dans la bâtisse; on prit la précaution de les vider pour éviter de dangereuses explosions. On ignore les causes de l'incendie.

Les ambitions de Maisonneuve

LA VILLE VOISINE VOUDRAIT QUE MONTREAL CONSTRUISE LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE DANS SES MURS: UNE PROPOSITION A CET EFFET.

Le conseil de Maisonneuve a tenu son assemblée, hier soir, sous la présidence du maire Michaud.
Le fait saillant de cette séance, est la proposition faite par l'échevin Ephrem Lemay, qu'il soit offert à la ville de Montréal, un site pour ériger dans la municipalité de Maisonneuve, la bibliothèque que Montréal désire construire; comme raison de son attitude, l'échevin Lemay, dit que avant de longues années, Maisonneuve ne trouvera être le centre de l'île de Montréal et pour cette raison, il estime que si Montréal veut ériger dans Maisonneuve la bibliothèque pour laquelle \$500,000 sont mis en réserve, il offre un terrain à la ville de Montréal. La proposition a paru faire son effet, car le maire Michaud a à son tour appuyé l'échevin Lemay. L'échevin Bélanger a annoncé que la question de l'enlèvement de la neige dans la municipalité de Maisonneuve sur les rues desservies par les tram-

ways est chose réglée. La Compagnie accepte de payer \$1,500 par mille à la corporation de Maisonneuve pour cet ouvrage. La ville règle ainsi cette question afin de réserver du travail aux nombreux ouvriers qui sont forcés de chômer durant l'hiver. Le bureau de contrôle de Montréal a transmis sa réponse au conseil de Maisonneuve, au sujet des rumeurs d'annexions; Montréal répond qu'il est reconnu que Maisonneuve a su résister aux demandes; au sujet de l'ouverture des rues Sherbrooke, Pie IX et Boyce des ordres sont donnés pour hâter les procédures nécessaires dans ces cas.
Lecture est faite au conseil d'une lettre du Club Ouvrier de Maisonneuve, remerciant le conseil de l'accueil fait à sa demande de subvention au sujet du bureau de placement, ouvert par ce club à Maisonneuve.
Etaient présents les échevins Charles Bélanger, Ephrem Lemay, Arthur Sicard et Aldéric Lemay.

Le premier voyage sous la montagne

LE PREMIER TRAIN ELECTRIQUE A CIRCULE HIER, SOUS LA MONTAGNE. — UNE JOURNEE HISTORIQUE.

Le tunnel sous le Mont-Royal est devenu un fait accompli. Le dernier mur de pierre d'à peu près 16 pieds a été mis graduellement dans la nuit de mardi et à sept heures et deux minutes, le dernier coup de dynamite mit en face les uns des autres les deux équipes d'hommes qui, depuis septembre 1912 s'étaient donné rendez-vous au centre de la montagne.
Le travail du tunnel est loin d'être fini; les dimensions des perforations actuelles ne sont que de 8 pieds par 12. A différents endroits, cependant, là où le besoin s'en fait sentir de poser de doubles voies, le tunnel atteint en largeur et sa hauteur projetée.
L'ingénieur en chef, M. S. P. Brown, avait lancé des invitations aux représentants de la ville et de tous les corps politiques et financiers de Montréal pour la première promenade en locomotive sous le Mont-Royal.

Parmi les invités qui ont fait le voyage, nous avons relevé les noms des personnes suivantes:
Son Honneur le juge en chef Davidson, le maître-suppléant Drummond, le commissaire Dupuis, M. Cowie, ingénieur en chef de la commission du Havre; M. J. E. Dalrymple, vice-président du Grand Tronc; M. David McNicoll, vice-président du Pacifique Canadien; M. Fairbairn, ingénieur en chef du Grand Tronc; M. Phelps Johnson, directeur-général de la Cie Dominion Bridge; M. le Prof. McLeod, secrétaire de la Société Canadienne des Ingénieurs Civils; M. Duggan, vice-président de la "Dominion Bridge"; les professeurs Adams, Porter et Bancroft, de l'Université McGill; et Ewen, de l'Ecole Polytechnique; M. Vaughan, le chef Campeau, le maire Beauchamp, d'Outremont; M. Duchastel, ingénieur en chef de la ville d'Outremont; M. H. S. Holt, président de la Light, Heat and Power Co.; et M. Wilson, ingénieur en chef de la même compagnie; M. T. L. Macneil, C.R.; M. J. E. Wilder, M. R. C. Smith, C.R., major Hutchison.

Bien qu'à plusieurs endroits, le passage fut assez difficile et même dangereux, le voyage fut heureux; il n'y a pas eu d'accident; la prudence et le dévouement de M. Brown et de ses hommes ont prévenu tout résultat fâcheux.
Au retour, un lunch a été servi aux bureaux de la compagnie, rue Dorchester Ouest, et les invités y ont fait grand honneur.
Le professeur McLeod a porté la santé de M. L. P. Brown en faisant de lui l'éloge qu'il mérite. C'est un homme d'un génie supérieur secondé par une puissance d'action infatigable.
M. l'ingénieur en chef s'en défendit modestement, en cherchant d'attribuer le mérite à ses employés.
Cependant, il reste établi que M. Brown, quoique relativement jeune, est un ingénieur qui a obtenu une grande célébrité et dont les travaux, tels le chemin de fer souterrain de la ville de New-York et le tunnel sous

le Mont-Royal, sont les meilleurs éloges.
Vers deux heures de l'après-midi, hier, un jeune garçon de 14 ans du nom de Jack Bateman a été renversé par une voiture et blessé si gravement que son transport à l'hôpital a été jugé nécessaire. A l'hôpital Notre-Dame, les médecins ont constaté que Bateman avait été blessé à l'oreille et dans la région lombaire; son état est assez satisfaisant.

La misère noire à Montréal

L'HIVER SERA EXCESSIVEMENT DUR POUR LES PAUVRES. PAS DE TRAVAIL ET PAS DE PAIN. LES INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE SONT DEBORDEES. DECLARATIONS DE M. CHEVALIER, SURINTENDANT DE L'ASSISTANCE MUNICIPALE.

A moins que les directeurs des principales institutions de charité de la ville ne se trompent dans leurs prévisions, l'hiver va être excessivement dur pour le pauvre peuple et une crise terrible se prépare, si l'on ne prend des mesures immédiates pour l'enrayer. On voit venir les grands froids avec une cruelle appréhension dans le logis de l'artisan, où l'argent se fait rare, où il n'y a plus de pain, où les adultes en sont réduits à se croiser les bras parce qu'ils n'ont plus d'ouvrage et ne peuvent en trouver. Les institutions charitables et philanthropiques sont débordées, elles ne peuvent plus suffire à la demande croissante, chaque jour c'est une longue file de miséreux qui sollicitent juste assez de pain pour vivre. Et c'est tout ce qu'on peut leur donner, car il est impossible de leur trouver des situations. Celles qui sont disponibles peuvent se compter sur les doigts de la main.

M. Albert Chevalier, le surintendant de l'Assistance Municipale, nous dit que l'hiver s'annonce sous de très mauvais présages. Il existe un état de choses anormal, bien fait pour attirer la plus sérieuse attention des économistes. Son département, dont l'importance était autrefois secondaire à l'Hôtel de Ville, s'est passé au premier rang. Ses subsides ont été substantiellement augmentés par l'administration municipale, qui comprend que le problème de la vie chère est le plus sérieux de l'heure actuelle et prend des mesures spéciales pour atténuer des maux évitables.
L'année dernière, l'Assistance Municipale a secouru 316 miséreux. Cette année, — et elle n'est pas encore terminée, — elle en a secouru 587 jusqu'à date, soit une augmentation de 85 p.c. Bien que le mois de décembre soit à peine commencé, trente-cinq miséreux ont dû déjà être secourus, et le contingent quotidien devient plus nombreux à mesure que la saison devient plus rigoureuse.

Selon M. Albert Chevalier, les causes de la cherté de la vie, les raisons de la diminution anormale des emplois, sont innombrables. Il ajoute cependant que, dans son opinion, il faut chercher la cause initiale de tout le mal dans la crise économique qui sévit actuellement dans tout le Canada, dans la rareté de l'argent. L'affluence extraordinaire des immigrants y est aussi pour quelque chose. Ceux-ci accaparent tous les petits emplois, à raison de quelques centimes par jour, et les fils du sol sont destitués.
A l'heure actuelle, nous dit encore M. Chevalier, le nombre des sans travail est plus considérable qu'il

n'a jamais été auparavant. La navigation est fermée depuis quelques semaines et les quelques milliers de débardeurs qui trouvaient de l'emploi dans le port de Montréal, ont été, ont été remerciés de leurs services. Dispersés dans tous les quartiers de la ville, ils cherchent du travail et ne peuvent en trouver. Il y a aussi un grand nombre d'immigrants qui ont fait les moissons dans l'ouest canadien et sont revenus vers leur port de débarquement qui est Montréal. Cette armée de sans-travail flâne et vagabonde dans les rues de la métropole. Ceux qui ont un emploi quelconque sont le très petit nombre. Il y en a beaucoup qui volent et l'on n'a qu'à consulter les registres de la police pour s'en rendre compte.
S'il n'y a pas d'ouvrage pour les hommes, il n'y en a pas non plus pour les femmes, et cette situation qui est faite aux ouvrières est bien la plus angoissante de toutes.
Dans les grosses maisons de confection de la ville, les petites ouvrières en sont réduites à se rendre à l'atelier, chaque matin, et là à attendre, à la file, pendant des heures, qu'on leur passe une pièce d'étoffe. A conduire, à retoucher ou à à presser. Elles qui se faisaient un dollar par jour durant la belle saison ne gagnent maintenant que trente à cinquante centimes, et au prix de quels efforts! La plupart ont congé vers les deux heures de l'après-midi et, comme elles sont jeunes, qu'elles aiment à s'amuser, elles préfèrent le cinéma et la promenade au logis. Les quelques sous si péniblement amassés sont vite gaspillés alors. Comme leur entourage est généralement mauvais, elles contractent des liaisons qui ont bientôt fait de les conduire à une déchéance morale complète. Les familles de la police font foi de cet état de choses, et l'on n'a qu'à se rendre chaque matin à la Cour du Recorder pour être témoin de scènes inquiétantes pour la morale publique.

Dans presque toutes les manufactures et usines de la ville, les heures de travail ont été réduites, de même que les salaires. L'on commence à huit heures du matin et l'on termine à quatre de l'après-midi, afin d'épargner sur l'éclairage. De plus, un grand nombre d'employés ont été renvoyés, avec ce résultat qu'ils se demandent avec effroi comment eux et leurs familles vont passer l'hiver.
On a donc raison d'entretenir des craintes sérieuses pour l'avenir. D'un côté, les salaires diminuent; de l'autre, le coût de la vie augmente. De plus, la température que nous avons est très malséante. Les cas de maladies contagieuses sont plus nombreux que jamais.

La succursale de la maison Remington à Montréal

UNE BELLE DEMONSTRATION PROUVANT LA SUPERIORITE DU DACTYLOGRAPHE REMINGTON.

La compagnie Remington, qui a son Bureau principal pour la province de Québec au No 7 rue Notre-Dame Ouest, a fait hier une superbe démonstration dans son splendide local, auquel les journalistes étaient conviés.
Naturellement, il s'agissait de prouver d'une manière évidente que le typewriter "Remington" est incontestablement supérieur aux machines du même genre.
M. E. Wiese est chargé de cette besogne ardue avec une maîtrise, une virtuosité réellement extraordinaire. Il faut voir M. Wiese sur la machine, pour comprendre tout ce qu'un dactylographe peut tirer de la "Remington"; c'est tout, simplement merveilleux.
Le principe de M. Wiese est le suivant: employer ses doigts et en obtenir le maximum de travail possible, afin de laisser l'intelligence absolument libre et d'agir d'une façon totalement inconsciente, comme une véritable machine.
C'est là pour M. Wiese, tout le secret du dactylographe idéal, et il prouve parfaitement que sa thèse est exacte.
Naturellement, plus que toute autre, la machine "Remington" se prête à la chose et le déplacement facile du "chariot" y contribue pour une grande part.
Outre cela, il est reconnu des experts que la "Remington" a un mécanisme parfait et qu'elle est de plus ajustée avec toute l'attention qu'un mécanisme aussi délicat exige.
M. Wiese fait des merveilles sur la "Remington"; il obtient des records pour ainsi dire phénoménaux et il est arrivé à écrire, fait incroyable, 135 mots à la minute, tout en conversant en quatre langues: français, anglais et espagnol, avec quatre différents personnes.

Europe, elle fait des affaires colossales, en Amérique, elle laisse en arrière toutes les maisons rivales et son record augmente annuellement avec une progression constante et remarquable.
A Montréal même, elle fait des affaires d'or; du reste, la succursale de la métropole est aménagée avec le dernier soin; tous ses départements sont absolument indépendants et dirigés par des hommes d'une compétence reconnue.
Nous devons tout particulièrement mentionner, à titre humanitaire, le département spécial réservé aux jeunes clavigraphistes, pour leur faciliter la pratique de la machine et leur rendre plus accessible un emploi futur.
Ce département compte douze clavigraphes sans cesse employés et la succursale de la maison Remington à Montréal fournit au commerce, à l'industrie, des sujets absolument aptes à remplir leur tâche. Continuellement, on lui demande des sujets et elle en forme constamment.
Au début de la démonstration, les journalistes furent cordialement reçus dans la salle des ventes par M. B. Heater, gérant de la succursale de Montréal, et M. A. R. Peltier, qui a sous ses soins le département français.
M. Heater, quoique citoyen des Etats-Unis, parle très bien le français et s'intéresse à notre langue; c'est ainsi qu'il a fait publier un très joli pamphlet en langue française pour nos compatriotes.
Il est donc tout naturel que nous lui en sachions gré.
Quant à M. Peltier, sa courtoisie est trop connue pour que nous en fassions ici l'éloge. Qu'il nous suffise de dire qu'avec deux personnes aussi bien qualifiées dans leur emploi respectif, la maison "Remington" ne peut que marcher de succès en succès à Montréal.

VOIES URINAIRES
MALADIES DE LA PEAU
MALADIES VENERIENNES
Dr G. ARCHAMBAULT
Heures: 8-10 a.m. TEL. EST 3983
Bureau: 7-9 p.m. 377 rue ST-DENIS



Allons, entendons-nous: —

Consentiriez-vous à acheter des vêtements Semi-ready si nous vous prouvions qu'ils vous font mieux, que vous épargnez de l'argent, qu'ils vous donnent cet "air" que seuls les bons habits donnent?

Dites, le voudriez-vous?

Etes-vous marié aux préjugés, ou ne pouvez-vous pas vous défaire d'une vieille habitude?

Donnez-nous seulement la chance de faire nos preuves.

Essayez-nous.

Essayez un complet au prix que vous avez coutume de payer à votre tailleur — \$25 ou \$30.

Naturellement, meilleure est la qualité du vêtement et du tissu, plus il est facile d'établir la valeur de la confection Semi-ready.

Haut de la ville: RILEY HENRY
Angle des rues Ste-Catherine et Peel
Bas de la ville: Angle du Bureau de Poste, ROD. SANGSTER JR
Angle des rues St-Jacques et St-François-Xavier

A la Chambre de Commerce

LE PROBLEME DE L'AMELIORATION DES HOTELS RURAUX EST SUR LE POINT D'ETRE RESOLU.

La question de l'amélioration des hôtels de campagne est en bonne voie de réalisation. Le président Adolphe Fortier a déclaré hier à la Chambre de Commerce qu'il tenait de Sir Lomer Gouin, la promesse que deux inspecteurs seront nommés pour visiter les hôtels et s'y faire apporter les améliorations nécessaires. Ces inspecteurs seront nommés au cours de la prochaine session, et l'on mentionne comme titulaires à cette fonction, les noms de MM. Rivest de Québec et Murray, de Montréal.
Ces inspecteurs seront guidés dans leur travail par une commission d'instructeurs nommés par le gouvernement.

Une rumeur des plus étranges circule dans les cercles de la police depuis hier.
Il appert que l'ex-chef du bureau des détectives M. H. S. Carpenter, actuellement chef de police à Edmonton, aurait demandé à être réintégré dans son ancienne position, et que cette demande serait bien venue ici.
Le retour de M. Carpenter à son ancien poste, demanderait un remaniement dans le haut-commandement de la police qui serait le suivant:
Chef de police O. Campeau, assistant, Jos. Charpentier; chef de la sûreté H. S. Carpenter, assistants, D. McLaughlin et H. Cowan.
L'état-major du chef Campeau resterait le même.
Cette nouvelle qui prend corps, expliquerait le retard dans la nomination du successeur du sous-chef Herbert.

M. Carpenter reviendrait

L'ANCIEN CHEF DE LA SURETE AURAIT DEMANDE A ETRE REINTEGRE DANS SON ANCIEN POSTE.

Une rumeur des plus étranges circule dans les cercles de la police depuis hier.
Il appert que l'ex-chef du bureau des détectives M. H. S. Carpenter, actuellement chef de police à Edmonton, aurait demandé à être réintégré dans son ancienne position, et que cette demande serait bien venue ici.
Le retour de M. Carpenter à son ancien poste, demanderait un remaniement dans le haut-commandement de la police qui serait le suivant:
Chef de police O. Campeau, assistant, Jos. Charpentier; chef de la sûreté H. S. Carpenter, assistants, D. McLaughlin et H. Cowan.
L'état-major du chef Campeau resterait le même.
Cette nouvelle qui prend corps, expliquerait le retard dans la nomination du successeur du sous-chef Herbert.

Une rumeur des plus étranges circule dans les cercles de la police depuis hier.
Il appert que l'ex-chef du bureau des détectives M. H. S. Carpenter, actuellement chef de police à Edmonton, aurait demandé à être réintégré dans son ancienne position, et que cette demande serait bien venue ici.
Le retour de M. Carpenter à son ancien poste, demanderait un remaniement dans le haut-commandement de la police qui serait le suivant:
Chef de police O. Campeau, assistant, Jos. Charpentier; chef de la sûreté H. S. Carpenter, assistants, D. McLaughlin et H. Cowan.
L'état-major du chef Campeau resterait le même.
Cette nouvelle qui prend corps, expliquerait le retard dans la nomination du successeur du sous-chef Herbert.

FRAPPE PAR UN TRAMWAY

UN HOMME HAÏTRY SERIEUSEMENT BLESSE.

Frappé par un tramway du circuit St-Laurent, sur la rue de ce nom, un nommé Stevens Haïtry, a été renversé et conduit à l'hôpital Général, souffrant d'une blessure à la tête.
L'accident est arrivé en face du No 140 de la rue St-Laurent.
Haïtry demeure au No 1469a rue St-Jacques.

LES PETITS BLEUS

ILS TRAVAILLENT A L'ORGANISATION DE LEUR ASSOCIATION.

Quatre douzaines de jeunes conservateurs se sont réunis, hier soir, au énéale de l'organisation conservatrice. Plusieurs orateurs en herbe ont pris la parole et en des phrases émus ont fait l'éloge de leur modèle à tous, M. Bruno Nantel. Après les discours, un des candidats, nous dit-on, a chanté, d'une voix à faire rêver M. Rivest, "Rule Britannia" en l'honneur. On s'est occupé des questions d'organisation, notamment de la part du picotin que l'organisation dévoluera à la nouvelle fabrique conservatrice. On a aussi parlé de demander le concours de notre "Bob" national, de Sir Rodolphe Forget, pour l'organisation de l'élection qui aura lieu demain soir.
On prit la parole: MM. Roméo Trudeau, E.E.D.; Jos. Boulay, E.E.M.; J. Geoffroy, E.E.M.; C. M. Plante. M. G. Coffin présidait.

CLUB GARNEAU
Il y aura ce soir une assemblée au club Garneau, 243 rue Maisonneuve. On y traitera d'affaires importantes. Après l'ajournement, des orateurs traiteront la question municipale.

M. BOURASSA AU CLUB SAINT-DENIS
Sur l'invitation du Club Saint-Denis, M. Henri Bourassa fera samedi, devant les membres de cette association, une causerie sur les relations de l'Est et de l'Ouest.

Les DENTISTES GENDREAU
ont transporté leurs bureaux
Au No 535 rue St-Denis
Tél. Bell Est 2916.

TAIRE FRANCO AMERICAIN (société), 153 rue St-Denis, Montréal.
St-Denis-1-1-1-1

The Arbour Hotel Company LIMITED
CAFE ouvert jour et nuit
Cuisines et vins de choix.
Salons particuliers.
157 BLVD. ST-LAURENT
Café Tel. Est 5463. Hôtel Tel. Est 4616

HONORABLEMENT ACQUITTE

ANDRE BRIERE N'AVAIT FAIT QUE SE DEFENDRE.

André Brière, demeurant au No 48 rue Marie Louise, a été honorablement acquitté par le magistrat, de l'accusation portée contre lui d'avoir pointé un revolver sur une personne.
Devant le magistrat, Brière a pu établir la preuve que non seulement il n'avait pas pointé de revolver sur Mme Ida Vannier, mais que c'est des mains de cette dernière qu'il avait retiré l'arme.

COLONIES DE VACANCES

UN PROJET QUI COMMENCE A PRENDRE CORPS.

Un groupe de citoyens de Montréal vient d'aller faire une visite à Nominique dans le but d'y examiner les possibilités d'établir en cet endroit des colonies de vacances.
Ils ont été reçus par M. Eugène Patenaude, maire de l'endroit, qui s'est fait leur mentor et s'est montré très enthousiaste du projet.
Les visiteurs ont parcouru les rives du lac des Iles où ils ont trouvé des sites très favorables.
Le but de ces colonies est de fournir aux jeunes gens qui se livrent à des études sérieuses l'avantage de passer d'agréables vacances tout en faisant des études pratiques sur l'histoire-naturelle.
CLUB LETELLIER
L'assemblée régulière du club Letellier aura lieu demain soir, le 12 courant, aux salles ordinaires, coin Ste-Catherine et Montcalm.
Plusieurs orateurs distingués adresseront la parole, entr'autres l'hon. sénateur J. P. B. Casgrain, MM. L. A. Lapointe, M. Médéric Martin, M.P., D. A. Lévesque, M.P., R. L. Calder, Gustave Dugas, J. A. E. Gravel.
Tous sont cordialement invités d'y assister.

PENIBLE ACCIDENT

UN JEUNE GARÇON BLESSE PAR UNE VOITURE.

Vers deux heures de l'après-midi, hier, un jeune garçon de 14 ans du nom de Jack Bateman a été renversé par une voiture et blessé si gravement que son transport à l'hôpital a été jugé nécessaire. A l'hôpital Notre-Dame, les médecins ont constaté que Bateman avait été blessé à l'oreille et dans la région lombaire; son état est assez satisfaisant.